

SENATE



SÉNAT

CANADA

Second Session
Forty-first Parliament, 2013-14

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

NATIONAL FINANCE

Chair:

The Honourable JOSEPH A. DAY

Tuesday, December 2, 2014
Wednesday, December 3, 2014 (in camera)

Issue No. 23

Tenth and eleventh meetings:

Subject matter of Bill C-43, A second Act to implement
certain provisions of the budget tabled in Parliament on
February 11, 2014 and other measures

WITNESSES:
(See back cover)

Deuxième session de la
quarante et unième législature, 2013-2014

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

FINANCES NATIONALES

Président :

L'honorable JOSEPH A. DAY

Le mardi 2 décembre 2014
Le mercredi 3 décembre 2014 (à huis clos)

Fascicule n° 23

Dixième et onzième réunions :

Teneur du projet de loi C-43, Loi n° 2 portant exécution
de certaines dispositions du budget déposé au Parlement
le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
NATIONAL FINANCE

The Honourable Joseph A. Day, *Chair*

The Honourable Larry W. Smith, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

| | |
|---------------------------------|------------------------|
| Bellemare | Eaton |
| * Carignan, P.C. (or Martin) | Gerstein |
| Chaput | Hervieux-Payette, P.C. |
| * Cowan | Mockler |
| (or Fraser) | Rivard |
| | Wells |

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Wells replaced the Honourable Senator Black (*November 27, 2014*).

The Honourable Senator Mockler replaced the Honourable Senator Boisvenu (*November 27, 2014*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
FINANCES NATIONALES

Président : L'honorable Joseph A. Day

Vice-président : L'honorable Larry W. Smith

et

Les honorables sénateurs :

| | |
|---------------------------------|------------------------|
| Bellemare | Eaton |
| * Carignan, C.P. (ou Martin) | Gerstein |
| Chaput | Hervieux-Payette, C.P. |
| * Cowan | Mockler |
| (ou Fraser) | Rivard |
| | Wells |

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Wells a remplacé l'honorable sénateur Black (*le 27 novembre 2014*).

L'honorable sénateur Mockler a remplacé l'honorable sénateur Boisvenu (*le 27 novembre 2014*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, December 2, 2014
(72)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 2:15 p.m., in room 356-S, Centre Block, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Day, Eaton, Gerstein, Mockler, Rivard, Smith (*Saurel*) and Wells (8).

Other senators present: The Honourable Senators Eggleton, P.C., Massicotte, Neufeld and Ogilvie (4).

In attendance: Sylvain Fleury and Raphaëlle Deraspe, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, October 30, 2014, the committee continued its examination of the subject matter of Bill C-43, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures. (*For the complete order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 20.*)

WITNESSES:

The Honourable Senator Richard Neufeld, Chair, Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources;

The Honourable Senator Paul J. Massicotte, Deputy Chair, Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources;

The Honourable Senator Kelvin Kenneth Ogilvie, Chair, Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology;

The Honourable Senator Art Eggleton, P.C., Deputy Chair, Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology;

The Honourable Senator Irving Gerstein, Chair, Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce.

The Honourable Senator Neufeld made a statement and, together with the Honourable Senator Massicotte, answered questions.

At 2:45 p.m., the committee suspended.

At 2:46 p.m., the committee resumed.

The Honourable Senator Ogilvie made a statement and, together with the Honourable Senator Eggleton, P.C., answered questions.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 2 décembre 2014
(72)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 14 h 15, dans la pièce 356-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Day, Eaton, Gerstein, Mockler, Rivard, Smith (*Saurel*) et Wells (8).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Eggleton, C.P., Massicotte, Neufeld et Ogilvie (4).

Également présents : Sylvain Fleury et Raphaëlle Deraspe, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 30 octobre 2014, le comité poursuit son étude de la teneur du projet de loi C-43, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 20 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

L'honorable sénateur Richard Neufeld, président, Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles;

L'honorable sénateur Paul J. Massicotte, vice-président, Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles;

L'honorable sénateur Kelvin Kenneth Ogilvie, président, Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie;

L'honorable sénateur Art Eggleton, C.P., vice-président, Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie;

L'honorable sénateur Irving Gerstein, président, Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

L'honorable sénateur Neufeld fait une déclaration puis, avec l'honorable sénateur Massicotte, répond aux questions.

À 14 h 45, la séance est suspendue.

À 14 h 46, la séance reprend.

L'honorable sénateur Ogilvie fait une déclaration puis, avec le sénateur Eggleton, C. P., répond aux questions.

At 3:17 p.m., the committee suspended.

At 3:18 p.m., the committee resumed.

The Honourable Senator Gerstein made a statement and answered questions.

At 3:30 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, December 3, 2014
(73)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met in camera this day at 6:50 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Day, Eaton, Gerstein, Hervieux-Payette, P.C., Rivard, Smith (*Saurel*) and Wells (8).

In attendance: Sylvain Fleury and Raphaëlle Deraspe, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, October 30, 2014, the committee continued its examination of the subject matter of Bill C-43, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures. (*For the complete order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 20.*)

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft report.

It was agreed that senators' staff be allowed to stay in the room.

It was agreed that the draft report on the subject matter of Bill C-43 be adopted, as amended, and that the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to make minor editorial revisions.

It was agreed that the report be tabled in the chamber at the earliest opportunity.

At 7:34 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

À 15 h 17, la séance est suspendue.

À 15 h 18, la séance reprend.

L'honorable sénateur Gerstein fait une déclaration et répond aux questions.

À 15 h 30, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 3 décembre 2014
(73)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à huis clos à 18 h 50, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Day, Eaton, Gerstein, Hervieux-Payette, C.P., Rivard, Smith (*Saurel*) et Wells (8).

Également présents : Sylvain Fleury et Raphaëlle Deraspe, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 30 octobre 2014, le comité poursuit son étude de la teneur du projet de loi C-43, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 20 des délibérations du comité.*)

Conformément à l'article 12-16(1)(d) du Règlement, le comité examine une ébauche de rapport.

Il est convenu d'autoriser le personnel des sénateurs à rester dans la pièce.

Il est convenu d'adopter l'ébauche de rapport sur la teneur du projet de loi C-43, dans sa forme modifiée, et que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à y apporter des modifications de forme mineures.

Il est convenu de déposer ce rapport à la Chambre à la première occasion.

À 19 h 34, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Jodi Turner

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, December 2, 2014

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 2:15 p.m. to study the subject matter of Bill C-43, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, this afternoon, we are continuing our study on the subject matter of Bill C-43, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures.

[*English*]

Honourable senators will know that there were six other committees besides National Finance Committee reviewing the subject matter of Bill C-43.

Up until this date, we have heard from three of those committees, and today we will hear from the remaining three committees. Then all we have to do after that is finish our report, and it should be in your hands this afternoon. We intend to meet tomorrow evening, Wednesday evening, to review that report.

We're very pleased to welcome, from the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, the chair and deputy chair. The chair is Senator Neufeld from Charlie Lake, British Columbia, and Senator Massicotte is the deputy chair from Montreal. They will be discussing the subject matter of those elements contained in Part 4, Division 3, page 317; Division 28; and Division 29.

We'll start with Division 3, presumably, on page 317. Senator Neufeld, you have the floor.

Hon. Richard Neufeld, Chair, Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources: Our committee concluded its pre-study of the subject matter of Divisions 3, 28 and 29 of Part 4 of Bill C-43, a second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures, on November 18, 2014. The committee held three meetings, heard from 24 witnesses across a range of stakeholder interests and received submissions of written evidence. The committee reviewed the three parts to the bill: one that establishes the Canadian High Arctic Research Station Act; one that enacts the extractive sector transparency measures act; and a third part that provides transitional pension coverage to Canadian Nuclear Laboratories employees of Atomic Energy of Canada Limited, AECL, in the event that it becomes privately managed.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 2 décembre 2014

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 14 h 15, pour étudier la teneur du projet de loi C-43, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Honorables sénateurs, cet après-midi, nous poursuivons notre étude de la teneur du projet de loi C-43, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures.

[*Traduction*]

Les honorables sénateurs savent qu'on a demandé à six autres comités, en plus du Comité sénatorial permanent des finances nationales, d'examiner la teneur du projet de loi C-43.

Jusqu'ici, nous avons entendu les représentants de trois d'entre eux et nous entendrons les trois autres aujourd'hui. Il ne nous restera plus ensuite qu'à terminer notre rapport, que vous devriez avoir en main cet après-midi. Nous comptons nous réunir demain soir, donc mercredi soir, pour examiner le rapport.

Nous sommes très heureux d'accueillir le président et le vice-président du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Le président est le sénateur Neufeld, de Charlie Lake, en Colombie-Britannique, et le vice-président est le sénateur Massicotte, de Montréal. Ils vont parler de la teneur des éléments contenus dans la section 3 de la partie 4, page 317; ainsi que dans la section 28 et la section 29.

Nous commencerons par la section 3, page 317, si je ne m'abuse. Sénateur Neufeld, vous avez la parole.

L'honorable Richard Neufeld, président, Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles : Notre comité a terminé son étude préalable de la teneur des sections 3, 28 et 29 de la partie 4 du projet de loi C-43, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures. Le comité a reçu des mémoires et a tenu trois réunions au cours desquelles il a entendu 24 témoins représentant une gamme d'intervenants. Le comité a examiné trois sections du projet de loi : celle qui établit la Loi sur la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique; celle qui établit la Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif; et une troisième qui prévoit une protection de transition pour les pensions des employés des Laboratoires nucléaires canadiens d'Énergie atomique du Canada limitée EACL, si ces laboratoires sont privatisés.

With respect to the part of the bill on the Canadian High Arctic Research Station act, it will create a new entity known as CHARS, merged with the Canadian Polar Commission to conduct a broad range of prioritized science and technology research in Canada's North. Due to open in Cambridge Bay, Nunavut, in 2017, it will be a state-of-the-art, world-class research station that will attract international researchers and enable Canada to become a world leader in Arctic science. It will also be a permanent, physical, strong presence and enhance Canada's sovereignty in the North.

Witnesses were very supportive of the act and the research station specifically. Officials from the Canadian Polar Commission said that merging the Polar Commission into CHARS will create an enhanced and more efficient polar organization that is greater than the sum of its parts. It will take advantage of and build on current partnerships, networks and infrastructure to enhance Canada's international polar profile.

The Mayor of Cambridge Bay spoke about the community's engagement in the design and integration of CHARS with Cambridge Bay and of the benefits to the region, particularly in capacity building and employment opportunities for local residents to work in science and technology programs, allowing them to stay in the region.

The Mayor of Cambridge Bay, the Northwest Territories and the Nunavut Chamber of Mines noted their mutual interest in research into healthy communities and welcomed the opportunities CHARS offers to facilitate this. The chamber also said that the mining industry can provide a further outlet for science and environmental technologies expertise acquired in the North.

Witnesses also expressed some concern about this part of the bill. The Polar Commission suggested that CHARS should adopt an integrated whole-of-government approach to reporting Arctic science and technology programs. They said this is important because, currently, there are many departments and agencies that perform a wide variety of Arctic research and technology development activities. They said these reports should be made publicly available.

The ITK, an Inuit organization — I cannot pronounce the name, but it is in the notes — spoke primarily of their interest in ensuring that Inuit involvement and knowledge in Arctic research was respected and recognized. They said it is impossible to have a discussion about what could or should be happening in the Arctic without involving the indigenous people who live there. They still have questions about the merger with the Canadian Polar Commission. They said that the Canadian Polar Commission

Les dispositions du projet de loi portant sur la Loi sur la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique, créeront une nouvelle entité appelée SCREA et fusionnée avec la Commission canadienne des affaires polaires, qui sera chargée de mener, dans le Nord du Canada, un large éventail d'activités de recherche en sciences et en technologie dans certains domaines prioritaires. Cette station, qui devrait ouvrir ses portes à Cambridge Bay, au Nunavut, en 2017, sera un établissement de recherche de calibre mondial à la fine pointe de la technologie qui attirera des chercheurs de partout dans le monde et qui fera du Canada un chef de file en matière de science de l'Arctique. De plus, en assurant une présence physique permanente et forte en Arctique, la SCREA renforcera souveraineté du Canada dans le Nord.

Les témoins étaient très favorables à la loi et plus particulièrement à la station de recherche. Des représentants de la Commission canadienne des affaires polaires ont expliqué que la fusion de la commission et de la SCREA mènera à la création d'un nouvel organisme polaire plus fort, plus efficient et plus grand que la somme de ses parties. La SCREA tirera profit des partenariats, réseaux et infrastructures en place afin de renforcer l'image du Canada dans le domaine polaire.

La mairesse de Cambridge Bay a évoqué la participation de la communauté à la conception de la SCREA et à son intégration à Cambridge Bay, ainsi que les bienfaits pour la région, notant plus particulièrement que la création d'emplois et les occasions de renforcement des capacités permettront aux résidents de travailler dans des programmes de sciences et de technologie et de rester dans la région.

La mairesse de Cambridge Bay et la Northwest Territories and Nunavut Chamber of Mines ont souligné leur intérêt mutuel dans la recherche sur les communautés en santé et se réjouissaient des possibilités de faciliter ces recherches qu'offrira la SCREA. La chambre a également noté que l'industrie représente un débouché pour l'expertise scientifique et les technologies environnementales du Nord.

Des témoins ont également exprimé quelques inquiétudes au sujet de cette section du projet de loi. La Commission canadienne des affaires polaires a proposé que la SCREA adopte une approche pangouvernementale intégrée en ce qui concerne la reddition de comptes sur ses programmes de sciences et de technologie arctiques. Selon elle, cette approche est importante puisque, à l'heure actuelle, de nombreux ministères et organismes effectuent une grande gamme d'activités de développement scientifique et technologique relatif à l'Arctique. Elle croit que ces rapports devraient être publics.

L'ITK, une organisation inuite dont je ne peux prononcer le nom — mais vous le trouverez dans les notes —, veut surtout s'assurer que l'on respecte et reconnaisse la participation et les connaissances inuites dans la recherche en Arctique. Elle estime qu'il est impossible de discuter de l'avenir de l'Arctique sans inclure les peuples autochtones qui y vivent. Elle se pose encore des questions sur la fusion avec la Commission canadienne des affaires polaires. À son avis, la Commission canadienne des

has an Antarctic, as well as a High Arctic, mandate, and they wondered what will become of the research priorities and how Inuit will be involved once the two entities are merged. They expressed hope that CHARS will keep the Inuit at the forefront of the Arctic research and that their participation will be included and maintained.

I might add that that was enforced by the bureaucrats who came to speak to us to start with, that they intend to keep as many of the Inuit as they possibly can involved.

In the second division, Part 28, this act fulfills a commitment made by Canada in 2013 to establish mandatory reporting standards for Canadian mining and oil and gas companies in order to enhance transparency on the payments they make to governments. This legislation is broadly aligned with similar measures in the United States and the European Union as part of a global initiative to improve accountability in this sector and help deter corruption.

Qualifying payments of \$100,000 or more to domestic and foreign governments, including Aboriginal entities, must be publicly reported. It is important to note that the act will not apply to Aboriginal entities for the two years following the date that the act comes into force, which is expected to be somewhere in June of 2015. This is in response to concerns expressed by Aboriginal governments, industry and some provinces about how the act will impact benefit agreements that have been made and are being made in many cases. These agreements are confidential, and so stakeholders need to work out how information will be reported. Consultation sessions have already taken place, and more are planned over the coming months.

Departmental officials reiterated that it is the government's intention that companies subject to the act will be required to publicly report payments on a project-by-project basis. For the most part, witnesses were very supportive of this act.

The Mining Association of Canada, Publish What you Pay Canada, and the Canadian Association of Petroleum Producers all commended the government on this legislation. While welcoming the legislation and expressing broad public support for it, they all raised issues concerning the proposed act. Specifically, the Mining Association of Canada and the Canadian Association of Petroleum Producers noted that since the act applies to large multinational companies, which will be subject to reporting requirements in Canada, as well as in the U.S. and the EU, it is necessary to ensure that the equivalency and harmonization provisions of the act are consistent so that the information is useful and that the administrative burden of double reporting is avoided.

The Canadian Association of Petroleum Producers said that the financial reporting standards set out in the proposed act are more stringent than other major financial disclosure legislation.

affaires polaires a un mandat dans l'Antarctique et dans l'Arctique, et on ne sait pas quelles seront les priorités de recherche ni la forme que prendra la participation des Inuits une fois la fusion des deux organismes achevée. Elle espère que la SCREA donnera aux Inuits une place de premier plan dans le domaine de la recherche en Arctique et que l'on sollicitera leur participation de manière constante.

J'ajouterais que ce souhait a été renforcé par les bureaucrates que nous avons entendus, puisqu'ils ont indiqué le désir de faire participer autant d'Inuits que possible.

Dans la deuxième section qui nous intéressait, la section 28, la loi proposée remplit l'engagement pris par le Canada en 2013 d'établir des normes de déclaration obligatoire pour les entreprises canadiennes des secteurs minier, pétrolier et gazier, afin d'accroître la transparence au sujet des paiements que ces entreprises effectuent aux gouvernements. Elle s'aligne sur des mesures semblables prises aux États-Unis et dans l'Union européenne, dans le cadre d'une initiative mondiale visant à améliorer la transparence et à lutter contre la corruption dans ce secteur.

Les paiements concernés de 100 000 \$ ou plus à des gouvernements au Canada ou à l'étranger, y compris des entités autochtones, doivent être déclarés. Il importe de souligner que la loi ne s'appliquera pas aux entités autochtones pendant une période de deux ans à compter de la date d'entrée en vigueur de la loi, prévue en juin 2015. Cette période d'exclusion répond aux préoccupations des gouvernements autochtones, de l'industrie et de certaines provinces quant aux effets de la Loi sur les ententes sur les répercussions et les avantages. Le caractère confidentiel de ces ententes obligera les différents acteurs à déterminer comment déclarer ces renseignements. Des séances de consultation ont déjà eu lieu et d'autres sont prévues dans les prochains mois.

Les fonctionnaires ministériels ont rappelé que le gouvernement a l'intention d'exiger que les entreprises assujetties à la loi déclarent publiquement leurs paiements par projet. La plupart des témoins étaient très favorables au projet de loi.

L'Association minière du Canada, Publiez ce que vous payez Canada et la Canadian Association of Petroleum Producers ont félicité le gouvernement pour cette loi. Malgré leurs éloges et leur large soutien, ces témoins ont aussi soulevé quelques questions sur la loi proposée. Ainsi, l'Association minière du Canada et la Canadian Association of Petroleum Producers ont fait remarquer que, vu que la loi s'applique aux grandes multinationales, qui seront soumises aux exigences en matière de reddition de comptes du Canada, mais aussi des États-Unis et de l'Union européenne, il faut garantir l'uniformité des dispositions d'équivalence et d'harmonisation pour que l'information soit utile et pour éviter le fardeau administratif que représenterait la double déclaration.

La Canadian Association of Petroleum Producers a fait valoir que la norme d'information financière énoncée dans la loi proposée est plus stricte que celles des autres lois sur

They require that the information reported is “true, accurate and complete.” CAPP said that reporting qualifying payments to multiple entities around the world could be very complex and that a due diligence defence that “the information is accurate to the best of my knowledge and belief” would be reasonable.

The Assembly of First Nations also suggested that the act could impose additional administrative burdens, noting that First Nations are already subject to numerous transparency and accountability provisions, including the First Nations Financial Transparency Act and the Federal Accountability Act, and questioned whether this new legislation is necessary. As more First Nations get into the resource extraction business and thus come under the act, the AFN felt the reporting requirements could be seen as a message that First Nations are not trusted or permitted to have business agreements with the corporate community.

Publish What you Pay Canada was also concerned that regulations can grant exemptions from the reporting requirements of the act, such as where payments are prohibited to be disclosed by legislation or by confidentiality agreements in contracts, saying exemptions could undermine the purpose of the transparency legislation. The EU legislation does not provide exemptions.

On the other hand, CAPP supported the exemptions. They stated that complying with the proposed act could require Canadian companies to breach confidentiality provisions and force them to choose between complying with this Canadian law or that of a foreign jurisdiction. They were also concerned that the act might oblige the disclosure of commercially sensitive information.

The committee highlights the government’s stated intention that companies subject to the proposed extractive sector transparency measures act will be required to publicly report payments on a project-level basis. According to the government officials, this requirement will be outlined in future regulatory documents under the act.

Division 29: In February 2013, the federal government announced its intention to transfer the operation of the nuclear laboratories at AECL to a private sector company, which will then be responsible for the laboratory’s management. This represents a move to a government-owned, contractor-operated, or so-called GoCo, model. A competitive procurement process is currently under way to select the appropriate contractor.

l’information financière. En effet, elle exige une attestation que l’information déclarée est exacte, précise et complète. La CAPP a affirmé que la déclaration des paiements concernés à de multiples entités situées dans le monde entier pourrait s’avérer très complexe et qu’il serait judicieux d’accepter une défense de la diligence raisonnable qu’à la connaissance du déclarant, l’information est précise.

L’Assemblée des Premières Nations a, elle aussi, évoqué le fardeau administratif supplémentaire que pourrait imposer la loi. Soulignant que les Premières Nations sont déjà assujetties à de nombreuses dispositions en matière de transparence et de reddition de comptes, notamment la Loi sur la transparence financière des Premières Nations et la Loi fédérale sur la responsabilité, elle a remis en question la nécessité d’une nouvelle mesure législative. Devant le nombre accru de Premières Nations qui se lancent dans l’extraction des ressources et qui sont donc assujetties à la loi, l’APN craint que ces exigences ne soient perçues comme un message que les Premières Nations ne sont pas fiables et qu’elles ne devraient pas avoir l’autorisation de réaliser des accords commerciaux avec les gens d’affaires.

Publiez ce que vous payez Canada a exprimé ses préoccupations devant le fait que la réglementation peut accorder des exemptions relatives aux exigences de déclaration prévues par la loi, comme lorsqu’il est interdit de révéler des paiements, que ce soit pour des raisons législatives ou d’ententes de confidentialité dans le cadre de contrats. L’organisme a affirmé que des exemptions pourraient compromettre le but même de la législation sur la transparence et ajouté que la législation européenne ne comporte aucune exemption.

De son côté, la CAPP appuyait les exemptions. Elle a déclaré que, pour se conformer à la loi proposée, des entreprises canadiennes pourraient devoir enfreindre des règles de confidentialité et choisir la loi à respecter : la loi canadienne ou une loi étrangère. De plus, la CAPP redoutait que la loi n’oblige la divulgation d’information sensible sur le plan commercial.

Le comité souligne l’intention déclarée du gouvernement d’exiger que les entreprises assujetties aux mesures proposées de transparence dans le secteur extractif déclarent publiquement leurs paiements par projet. D’après les fonctionnaires, cette exigence figurera dans les futurs documents réglementaires.

Section 29 : en février 2013, le gouvernement fédéral a annoncé son intention de transférer les opérations des laboratoires nucléaires d’EACL à une entreprise du secteur privé, qui sera alors responsable de la gestion des laboratoires. Le gouvernement souhaite ainsi implanter un modèle d’organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur. Un processus d’approvisionnement concurrentiel est en cours pour sélectionner le contractant adéquat.

This part of Bill C-43 makes the amendments to the Jobs and Economic Growth Act to facilitate the restructuring of the management of the Canadian Nuclear Laboratories, CNL, and AECL. The bill provides transitional pension coverage for CNL employees who would continue in the Public Service Pension Plan for a period of three years from the date on which CNL becomes privately managed. When a new manager assumes administration and management of CNL, it will be its responsibility to establish its own pension plan. Employees hired during the three-year transition period would contribute to the new manager's pension plan. It is important to note that department officials assured the committee that employee benefits accrued up to the point where CNL ceases to be a Crown agency will be protected and guaranteed by the government.

They also said that employees could transfer their accrued benefits from the Public Service Pension Plan to that of the new employer if they wished. The professional employees' group of the Professional Institute of the Public Service of Canada was concerned that the change in management from government to private sector contractor will result in difficulties in the workplace. They said that while existing CNL employees can contribute to the Public Service Pension Plan during this three-year transition period, new employees hired during that period will not and will instead contribute to the pension plan set up by the new manager. As a result, they said employees hired during the transition may not have an equivalent or comparable pension plan to that of existing employees, and this will create a two-tiered pension system that will be divisive and will affect collective agreement negotiations.

They recommended that participation in the Public Service Pension Plan be extended to employees hired during the transition period so that all employees will be under the same pension plan going forward in negotiation with CNL's new management.

Honourable senators, that concludes my remarks. I think I've given a pretty comprehensive outline of the discussions we had, both pro and con. I want to say that the committee is comfortable with the recommendations or the changes that have been made and hopes they would be adopted.

Hon. Paul J. Massicotte, Deputy Chair, Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources: We were kind of rushed. We were concerned about not having adequate time to study the proposed amendments, but the conclusion is that we met some very good experts, got a wide view. As you noticed, we have concerns. But irrespective of that,

Cette partie du projet de loi C-43 apporte des modifications à la Loi sur l'emploi et la croissance économique pour faciliter la restructuration de la gestion des Laboratoires nucléaires canadiens (LNC) d'EAEL. Le projet de loi établit une protection de transition en matière de pension pour les employés des LNC, qui demeureront des participants au Régime de pension de la fonction publique pendant une période de trois ans suivant la date où les LNC seront privatisés. Lorsqu'un nouveau gestionnaire assumera l'administration et la gestion des LNC, il lui incombera d'établir son propre régime de pension. Les employés embauchés pendant la période de transition de trois ans contribueraient au régime de pension du nouveau gestionnaire. Il importe de souligner que les fonctionnaires ont assuré le comité que les droits à pension accumulés jusqu'à ce que les LNC cessent de constituer une société d'État seront protégés et garantis par le gouvernement.

Les fonctionnaires ont également affirmé que les employés pourraient transférer les montants accumulés en vertu du Régime de pension de la fonction publique à celui du nouvel employeur, s'ils le souhaitent. Le groupe des Employés professionnels de l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada craignait pour sa part que le passage de la gestion par le gouvernement à la gestion par un entrepreneur du secteur privé occasionne des difficultés dans le milieu de travail. Ce témoin a expliqué que les employés actuels des LNC pourront contribuer au Régime de pension de la fonction publique au cours de la période de transition de trois ans, mais pas les nouveaux employés embauchés durant cette période, et que ces employés devront plutôt contribuer au régime de pension établi par le nouveau gestionnaire. Par conséquent, selon l'IPFPC, les employés embauchés pendant la période de transition pourraient se retrouver avec un régime de pension qui n'est ni équivalent ni comparable à celui auquel contribuent les employés en poste avant la transition et cette situation ouvre la porte à un régime de pension à deux vitesses qui créera des divisions dans le milieu de travail et qui aura des répercussions sur la négociation des conventions collectives.

L'IPFPC a recommandé que la participation au Régime de pension de la fonction publique soit également offerte aux employés embauchés durant la période de transition de manière à ce que tous les employés participent au même régime lors des négociations avec la nouvelle direction des LNC.

Honorables sénateurs, ainsi se termine mon exposé. Je pense avoir présenté un aperçu assez complet de nos discussions, et des opinions favorables ou défavorables. Je précise que le comité est d'accord avec les recommandations ou les changements qui ont été proposés et qu'il espère les voir adoptés.

L'honorable Paul J. Massicotte, vice-président, Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles : Nous avons été un peu pressés par le temps. Nous avions peur de ne pas avoir assez de temps pour examiner les modifications proposées, mais tout compte fait, nous avons rencontré de très bons experts et nous avons obtenu un bon

overall we're comfortable with the proposed amendments and we unanimously, with the exception of one person, recommend these amendments to your committee.

The Chair: Thank you, Senator Neufeld and Senator Massicotte. We appreciate your thorough report. This is very helpful to us, because we have to do clause by clause on this without having studied it. This will provide very good background for us.

Before I go to my list, could you tell me if you had any discussion about why we have two acts within an act? Typically we would see a new piece of legislation as a separate act that we would study as legislation, and in this case we have two of them that you studied. Did you have any discussion as to the desirability of seeing acts within acts?

Senator Massicotte: We tried to focus on things we could change and that made sense to us.

The Chair: I'm not giving up. So you have no comment on that.

Senator Eaton: Thank you very much, gentlemen. Did you have anybody from the Inuit community testify?

Senator Neufeld: Yes.

Senator Eaton: And were they as dissatisfied as they sound here?

Senator Neufeld: Yes. They just wanted to make sure that CHARS carried forward using as many of the Inuit people as they possibly could in the North for their knowledge.

Senator Eaton: How can I phrase this tactfully? Is it because they're not trained scientists that they're not being used, and it's a matter of more education in some instances?

Senator Neufeld: They use a lot of Inuit now in the Polar Commission. They use their knowledge from the past to determine a lot of things. Education is an issue, and that's why the Mayor of Cambridge Bay told us they were very happy that Inuit would be included, because that would mean they would be getting the education needed to be the scientists at the end of the day and move forward. So they were very happy with what was going on.

Senator Eaton: They could use both Inuit and science knowledge.

Senator Neufeld: Science doesn't know everything about the North. They were very observant about that.

Senator Eaton: You're right.

Senator Neufeld: They live in the North, they know exactly what has taken place, and they survive it. So it is very important, even though they're not trained in a Western university that may teach them science. There's valuable information that you gather.

tableau de la situation. Comme vous l'avez remarqué, nous avons des inquiétudes. Mais finalement, dans l'ensemble, nous sommes confortables avec les modifications proposées et, à une exception près, nous recommandons à l'unanimité ces modifications à votre comité.

Le président : Merci, sénateur Neufeld et sénateur Massicotte. Nous vous remercions de votre rapport exhaustif. C'est très utile pour nous, parce que nous devons effectuer l'étude article par article sans avoir examiné le projet de loi en détail. Cela nous donne une très bonne documentation de base.

Avant de passer à ma liste, j'aimerais savoir si vous vous êtes demandé pourquoi nous avons deux lois dans une? D'habitude, une nouvelle loi serait considérée comme une loi distincte et nous l'examinerions séparément. Or, dans ce cas-ci, vous nous en présentez deux que vous avez examinées. Vous êtes-vous demandé s'il est souhaitable de voir des lois gigognes?

Le sénateur Massicotte : Nous avons tenté de nous concentrer sur ce que nous pouvions changer et qui nous semblait logique.

Le président : Je ne laisse pas tomber. Alors, vous n'avez rien à ajouter.

La sénatrice Eaton : Merci beaucoup, messieurs. Avez-vous entendu des représentants de la communauté inuite?

Le sénateur Neufeld : Oui.

La sénatrice Eaton : Et ils étaient aussi insatisfaits qu'ils le paraissent ici?

Le sénateur Neufeld : Oui. Ils voulaient seulement s'assurer que la SCREA fera appel à autant d'Inuits que possible dans le Nord, à cause de leurs connaissances.

La sénatrice Eaton : Comment puis-je m'exprimer avec doigté? Est-ce qu'on ne fait pas appel à eux parce qu'ils n'ont pas de formation scientifique et qu'ils devraient être plus instruits, dans certains cas?

Le sénateur Neufeld : Il y a maintenant de nombreux Inuits à la Commission des affaires polaires. Ils utilisent leur savoir ancestral pour déterminer plein de choses. L'éducation est un problème. C'est pourquoi la mairesse de Cambridge Bay était ravie que les Inuits soient inclus, parce qu'ils pourront ainsi faire les études nécessaires pour devenir des scientifiques et avancer dans la vie. Ils étaient donc très heureux de ce qui arrive.

La sénatrice Eaton : Ils pourraient utiliser le savoir inuit et le savoir scientifique.

Le sénateur Neufeld : La science ne sait pas tout à propos du Nord. Ils l'ont bien fait remarquer.

La sénatrice Eaton : Vous avez raison.

Le sénateur Neufeld : Ils vivent dans le Nord, ils savent exactement ce qui est arrivé et ils survivent. C'est donc très important, même s'ils n'ont pas été formés dans une université occidentale qui pourrait leur enseigner la science. C'est une source de renseignements précieux.

Senator Eaton: From both sides.

Senator Neufeld: Yes.

Senator Eaton: On the extractive sector transparency measures act, I think you say in your report that raising global standards of transparency was viewed as a critical step. Are we now ahead of the curve, behind in the curve, or are we catching up?

Senator Neufeld: I would say we're probably catching up, because the U.S. and the EU already have that in place, and so that's what we're looking at to manage it, to work together well.

The Chair: Senator Massicotte, you mentioned that there was one dissenting view. Is that with respect to the entire work that you did?

Senator Massicotte: No. It was only relevant to the last part, the pension issue relative to existing employees of the AECL laboratories division. It was a highly technical issue of whether those employees should have the right to continue in superannuation after three years and whether the new ones can be separated. It's a highly technical argument that the person felt sincerely about.

The Chair: We had AECL before our committee, and they also raised that issue of the employees during the transition period and not having the same pension options available to them. You mentioned that, and it's in your report. We thank you for letting us know about it, but that was not the issue that you had the dissenting view on?

Senator Massicotte: I can comment a bit further. We had the chairman of AECL explain to us how the process will take place, and they hope to find an operator for these laboratories. The physical assets will remain the property of the government, but they will have an operator. I had a private discussion with him. He referred to how the U.S. is doing it, and there is a bid process. They would engage somebody to operate the laboratories with some sort of incentive system where the contractor will assume total responsibility of costs and results for several years.

From my experience, it is only normal then that the operator assumes the responsibility of the employees because he has to motivate them, organize them and consequently has to pay them. It's normal in that circumstance that he eventually assumes the pension obligations of those existing employees. Obviously you have to cause a transition, so therefore he has to assume responsibility with the intent of running pension services to the new employees. So there's a bit of transition. The new employees may have a slightly different plan than the old, but the bottom line is they only have three years before they're affected. The

La sénatrice Eaton : Des deux côtés.

Le sénateur Neufeld : Oui.

La sénatrice Eaton : En ce qui concerne la Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif, vous avez déclaré dans votre rapport que le renforcement des normes mondiales en matière de transparence est considéré comme une étape cruciale. Sommes-nous maintenant en avance, en retard ou en phase de rattrapage?

Le sénateur Neufeld : Je dirais que nous sommes probablement en rattrapage, parce que les États-Unis et l'Union européenne ont déjà mis ces mesures en place et c'est ce que nous espérons faire pour rattraper notre retard, pour bien travailler ensemble.

Le président : Sénateur Massicotte, vous avez mentionné une opinion dissidente. Dissidente par rapport à l'ensemble de votre travail?

Le sénateur Massicotte : Non. Seulement pour la dernière partie, la question des pensions des employés actuels des laboratoires d'AECL. Il s'agissait d'une question très technique, soit si ces employés devraient avoir le droit de continuer à contribuer au Régime de pension de la fonction publique après trois ans et si les nouveaux employés peuvent être séparés. C'était un aspect très technique qui importait au plus haut point au membre du comité.

Le président : Nous avons entendu des représentants d'AECL, qui ont aussi soulevé le problème des employés durant la période de transition et le fait que les choix de retraite ne seront pas identiques pour tout le monde. Vous l'avez mentionné et il en est question dans votre rapport. Nous vous remercions de nous en avoir informés, mais ce n'est pas à ce sujet que vous avez eu une opinion dissidente?

Le sénateur Massicotte : Je peux apporter quelques précisions. Le président d'AECL nous a expliqué comment se déroulera le processus. Ils espèrent trouver un exploitant pour ces laboratoires. Le gouvernement restera propriétaire des actifs matériels, mais il y aura un exploitant. J'ai eu une discussion en privé avec lui. Le président d'AECL a expliqué comment fonctionnent les Américains et qu'il y aura un appel d'offres. Ils engageraient quelqu'un pour exploiter les laboratoires en offrant des incitatifs pour que l'entrepreneur assume toute la responsabilité des coûts et des résultats pendant plusieurs années.

D'après mon expérience, il est donc tout à fait normal que l'exploitant assume la responsabilité des employés, parce qu'il doit les motiver, les organiser et, par conséquent, les payer. C'est normal, dans ce cas, qu'il finisse par assumer les obligations en matière de pension des employés existants. Il faut évidemment prévoir une période de transition, et l'exploitant doit assumer la responsabilité, avec l'intention d'offrir des services de pension aux nouveaux employés. Il y a donc une petite transition. Les nouveaux employés auront peut-être un régime légèrement différent de l'ancien, mais finalement, il y a seulement une

employer and the employees have to get along and find a solution because these are important people that everybody wants to keep in their employment.

Senator Neufeld: Further to that, that's assuming the pension plan for the new employees will be different than the existing one, and none of us knows that until they get to that point. At that point they'll make those decisions. As Senator Massicotte says, the new entity, the employer, is going to have to look at all that and see how they're going to be able to maintain a workforce in that industry. It is probably not easy to find those kinds of people around the world to work in nuclear laboratories.

The Chair: Presumably part of the negotiation to find the private sector operator for the public-owned assets is going to involve a discussion on the cost to the new entity of picking up whatever liabilities exist in relation to pensions.

Senator Massicotte: I'm not sure it's a liability, because these are funded pension plans, but I presume there's not much of a deficit because the federal government is behind it. You're right that the new employer must assume that obligation going forward.

The Chair: Whatever it might be.

Senator Massicotte: That's the job of the employer. He has to motivate, organize and adequately compensate the employees. It's not for us to tie their hands. You can't have employees working with a new employer, with the pension contribution being paid by the federal government. It just doesn't work. I think it's not perfect, but it's pretty much standard market practice, I would say.

The Chair: Senator Neufeld made the same point that was made by the current management of AECL, which is that during the transition period, there's going to be a period of time — and nobody knows how long that's going to be, a few years probably — until there is a private sector operator in place. And they said that if we can't offer the same pension plan, the Public Service Pension Plan, to those new hires during that interim period, then we're not going to be able to find the kinds of employees that you said there was a very limited market for.

Senator Neufeld: Yes.

The Chair: You considered that, but felt that overall you would just have to let that pass?

Senator Neufeld: I would say we're comfortable with it, other than one dissenting voice.

Senator Massicotte: The bid process will assume to be the best operator, if people do their job well. That's the bottom line. The success will be determined upon that choice and the ability of that employer. It's all encompassing. You can't predetermine or tie his hands and say, "No, you've got to do exactly this." No, you'll

période de trois ans avant qu'ils soient touchés. L'employeur et les employés doivent s'entendre et trouver une solution, parce que ce sont des gens importants et que tout le monde souhaite qu'ils gardent leur emploi.

Le sénateur Neufeld : De plus, cela suppose que le régime de pension des nouveaux employés sera différent du régime existant, et personne ne peut savoir si ce sera le cas avant que tout soit en place. C'est à ce moment-là qu'ils prendront des décisions. Comme l'a indiqué le sénateur Massicotte, la nouvelle entité, l'employeur, devra examiner tout cela et voir comment maintenir des effectifs dans cette industrie. Il n'est probablement pas facile de trouver les bonnes personnes pour travailler dans des laboratoires nucléaires.

Le président : On peut supposer que les négociations en vue de trouver un exploitant privé des actifs publics comporteront une analyse des coûts, pour la nouvelle entité, de la prise en charge du passif à l'égard des pensions.

Le sénateur Massicotte : Je ne suis pas certain que c'est un passif, parce que les régimes de pension sont capitalisés, mais je présume que le déficit n'est pas très grand, parce que le gouvernement fédéral est derrière. Vous avez raison de dire que le nouvel employeur doit assumer cette obligation à l'avenir.

Le président : Quelle qu'elle soit.

Le sénateur Massicotte : C'est la tâche de l'employeur. Il doit motiver, organiser et rémunérer correctement les employés. Nous ne devons pas les ligoter. On ne peut pas laisser les employés travailler chez un nouvel employeur et faire payer les cotisations de pension par le gouvernement fédéral. Cela ne fonctionne pas. Ce n'est pas parfait, mais je pense que c'est une pratique courante sur le marché.

Le président : Le sénateur Neufeld a présenté le même argument que la direction actuelle d'EAACL, soit que durant la période de transition, il y aura un certain délai — et personne ne peut dire combien de temps exactement, probablement quelques années — jusqu'à ce qu'un exploitant du secteur privé soit en place. Selon EAACL, si l'on ne peut pas offrir le même régime de pension — le Régime de pension de la fonction publique —, aux nouveaux employés qui seront embauchés durant cette période de transition, alors on ne pourra pas trouver ces employés qui, selon vous, sont très rares sur le marché.

Le sénateur Neufeld : Oui.

Le président : Vous avez envisagé cette possibilité, mais vous estimez que, finalement, vous deviez laisser passer?

Le sénateur Neufeld : Je dirais que nous étions confortables, sauf pour une opinion dissidente.

Le sénateur Massicotte : L'appel d'offres devrait permettre de trouver le meilleur exploitant, si le travail est bien fait. C'est essentiel. Le succès dépendra de ce choix et de la capacité de l'employeur. C'est un tout. On ne peut pas décider à l'avance ou lier les mains en imposant des règles strictes. Non. On aura le

have the best player in the marketplace. AECL has some challenges. As you know, they haven't sold a reactor for 17 years, so maybe new blood is a good idea.

The Chair: So the point, just to clarify, before the new operator is in place, it's to keep whatever assets you have going. They're going to need some new hires, and it was that time frame that they —

Senator Massicotte: Let me clarify. The three years only commences from the date when the new operator is in place. So everything goes as is, and it's only at the point when the new one assumes all those contracts that the three years starts. It doesn't click now, but only when the new operator is in place.

The Chair: So the people they hire now will come in under the public service? Okay, I misunderstood that. The three years doesn't happen until a new operator is identified.

Senator Massicotte: Exactly.

The Chair: Thank you. That clarifies it.

Senator L. Smith: Just to follow up on Senator Eaton's question, when we're looking at the extractive sector transparency measures act, Division 28, Part 4, were the concerns that the Aboriginal groups brought up about implementation, and with some of the statements that were made about following the EU and the U.S. models, did you have government or officials explain what they were actually going to do? Because there seems to be some question. There's a two-year delay with the Aboriginal folks. Are there questions as to how to set it up, or do they have a model that they're going to use?

Senator Neufeld: First off, they're consulting with First Nations to find out exactly what will work best rather than just putting it right straight into place. So that gives them lots of time to have all kinds of discussions.

Companies also said that we have impact benefit agreements with different bands across the country, and those are confidential. How do we deal with those issues, if they're over the \$100,000 mark?

There are some questions about that. They wanted to give it a little more time, to actually flesh it out a little bit more, and to figure out how they could apply that to Aboriginal governments over that two-year period.

I don't think anything is set in stone. Those negotiations will be ongoing, as we speak.

The Chair: Thank you, Senator Smith. I have one question, which is a point of clarification, so I understand your report in relation to the extractive sector transparency measures act. As I understand it, the government's desire is to try to make Canadian legislation as harmonized as possible with other jurisdictions, like the U.S. and the EU that are mentioned here. But presumably

meilleur joueur sur le marché. EACL a quelques difficultés. Comme vous le savez, elle n'a vendu aucun réacteur depuis 17 ans, alors c'est peut-être une bonne idée d'injecter du sang neuf.

Le président : Donc, simplement pour clarifier, avant que le nouvel exploitant soit en place, il s'agit de maintenir les actifs. Il faudra embaucher quelques nouveaux employés, et c'est pendant cette période qu'ils...

Le sénateur Massicotte : Permettez-moi d'apporter une précision. Le délai de trois ans commence le jour où le nouvel exploitant est en place. Rien ne change avant, et c'est seulement lorsque le nouvel exploitant assume tous ces contrats que les trois années commencent. La période de transition ne commence pas maintenant, seulement lorsque le nouvel exploitant sera en place.

Le président : Alors, ceux qui sont embauchés actuellement relèveront de la fonction publique? D'accord, j'avais mal compris. Les trois années ne commencent pas avant qu'un nouvel exploitant soit trouvé.

Le sénateur Massicotte : Exactement.

Le président : Merci. C'est plus clair.

Le sénateur L. Smith : Pour en revenir à la question de la sénatrice Eaton à propos de la Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif, la section 28 de la partie 4, étant donné les préoccupations exprimées par les groupes autochtones concernant la mise en œuvre et certaines déclarations au sujet du fait qu'on veut suivre les modèles européen et américain, le gouvernement ou les fonctionnaires vous ont-ils expliqué ce qu'ils comptaient faire exactement? Parce qu'il semble y avoir des questions. Il y a un délai de deux ans avec les Autochtones. Y a-t-il des questions concernant la manière de procéder ou ont-ils un modèle qu'ils veulent appliquer?

Le sénateur Neufeld : D'abord, ils consultent les Premières Nations pour savoir exactement ce qui fonctionnera le mieux, au lieu de mettre quelque chose en place tout de suite. Cela leur donne beaucoup de temps pour mener toutes ces discussions.

Les entreprises ont déclaré également que des ententes sur les répercussions et les avantages ont été conclues avec différentes bandes du pays et que ces ententes sont confidentielles. Comment résoudre ces problèmes, si elles dépassent le seuil de 100 000 \$?

Il y a quelques questions à ce sujet. Ils voulaient se donner un peu de temps, pour étoffer un peu plus les mesures et voir comment elles pourraient s'appliquer aux gouvernements autochtones durant cette période de deux ans.

Rien n'est coulé dans le béton, je pense. Ces négociations sont en cours au moment où nous nous parlons.

Le président : Merci, sénateur Smith. J'ai une question, pour obtenir un éclaircissement, afin de bien comprendre votre rapport sur la Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif. Si je ne m'abuse, le gouvernement souhaite harmoniser autant que possible les lois canadiennes avec celles d'ailleurs, comme les États-Unis et l'Union européenne, que vous avez évoquées. Mais

there would still have to be filings in each jurisdiction. Therefore the time that's going to be saved would be that it's basically the same kind of report. So it would be easy to file the same report in different places. Do I understand that correctly?

Senator Neufeld: That's what industry is hoping for, and I think that's what they're actually trying to work to and will work to, in regulation. Whether that becomes the way that you just explained, senator, I don't know, because there are a whole bunch of other issues around this. At the end of the day, it may be different for each jurisdiction or it may not. But they're going to try to harmonize it, as much as possible.

The Chair: From an industry point of view, the closer the better because that will cut down on the work that has to be done in different jurisdictions.

Senator Neufeld: Yes.

The Chair: Colleagues, do you have any questions that come from any of the discussion we've had? If not, then on behalf of the Standing Senate Committee on National Finance, we thank you very much.

Senator Neufeld: Thank you. We appreciate it.

The Chair: We'll try to vote in a manner that won't disappoint you.

Senator Neufeld: I'm sure you won't, sir.

The Chair: We are now pleased to welcome, from the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, the Honourable Senator Ogilvie, who is the chair, and the Honourable Senator Eggleton, who is the deputy chair. They will be discussing the subject matter of those elements contained in Part 4, Division 5, 329, and several other divisions, 7, 17, 20 and 24. They had quite a heavy load of sections and divisions in this particular bill.

Senator Ogilvie, as soon as you have your papers organized, we would be pleased to hear from you and your deputy chair.

Hon. Kelvin Kenneth Ogilvie, Chair, Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology: Thank you, chair. As you know, our committee heard testimony on Divisions 5, 7, 17, 20 and 24, Part 4, of Bill C-43. I think what I could do is, Mr. Chair, at your wish, is give you an initial quick comment on each of the divisions. Then if you would like us to flesh it out in more detail, and in any event, I'm sure that Senator Eggleton will want to do that, then we would proceed in that manner.

The Chair: Okay.

Senator Ogilvie: With regard to Division 5, this division had the overall support of the committee, with the opposition that was voiced, voiced strongly.

on peut supposer qu'il y aura encore des déclarations dans chaque pays. Par conséquent, on gagnera du temps uniquement parce que la déclaration sera semblable. Il sera facile de présenter la même déclaration à plusieurs endroits. Ai-je bien compris?

Le sénateur Neufeld : C'est ce qu'espère l'industrie, et je pense que c'est ce qu'ils essaient et essaieront de mettre en place dans la réglementation. Est-ce que cela se fera comme vous l'avez expliqué? Je ne saurais vous le dire, sénateur, parce qu'il y a toutes sortes d'autres questions connexes. Au bout du compte, ce sera peut-être différent dans chaque pays, mais peut-être pas. Mais ils essaieront d'obtenir la plus grande harmonisation possible.

Le président : Du point de vue de l'industrie, plus c'est semblable, mieux ça vaut, parce que cela réduit le temps qu'il faut consacrer aux déclarations dans des pays différents.

Le sénateur Neufeld : Oui.

Le président : Chers collègues, avez-vous des questions, après cette discussion? Sinon, au nom du Comité sénatorial permanent des finances nationales, je vous remercie beaucoup.

Le sénateur Neufeld : Merci. Nous en sommes reconnaissants.

Le président : Nous essaierons de voter d'une manière qui ne vous décevra pas.

Le sénateur Neufeld : Je n'en doute pas, monsieur.

Le président : Nous sommes maintenant heureux d'accueillir, au nom du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, l'honorable sénateur Ogilvie, président du comité, et l'honorable sénateur Eggleton, vice-président. Ils présenteront la teneur des éléments contenus dans la section 5 de la partie 4, page 329, et plusieurs autres sections, soit les sections 7, 17, 20 et 24. Il y a de nombreux articles et sections dans ce projet de loi.

Sénateur Ogilvie, dès que vous aurez organisé vos papiers, nous serons heureux de vous entendre, ainsi que votre vice-président.

L'honorable Kelvin Kenneth Ogilvie, président, Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie : Merci, monsieur le président. Comme vous le savez, nous avons entendu des témoignages sur les sections 5, 7, 17, 20 et 24 de la partie 4 du projet de loi C-43. Si vous le souhaitez, monsieur le président, je pourrais vous présenter brièvement chaque section. Puis, si vous voulez que nous vous donnions plus de détails, et je suis convaincu que le sénateur Eggleton voudra le faire, nous procéderons ainsi.

Le président : D'accord.

Le sénateur Ogilvie : En ce qui concerne la section 5, elle a été appuyée à la majorité du comité, mais une forte opposition a été exprimée.

This is one that changes the act. Currently, if a province imposes a time restraint in this category then the federal government is obliged to impose a financial penalty, if a provincial government imposes a residency requirement, in terms of time, for this category of individual.

This division removes that and transfers the responsibility for determining any time requirements that are needed to be met in order to obtain assistance. It transfers that authority to the province, and therefore if a province were to implement a time restriction, there would be no penalty in terms of transfer of funds from the federal government.

Currently, money is transferred to the provinces to deal with assistance in this area, and so this removes any possibility that the federal government can restrict transfer of funds or impose a financial penalty on transfer of funds to provinces for funds in this category.

As to the Revolving Funds Act, your committee supported the change in Division 7. You have that before you. We supported it. There was no discussion, no debate, no contrary indication.

As to the DNA Identification Act, your committee supported the changes in this division, and it attached some observations. This change, just briefly, Mr. Chair, is to set up DNA data banks with regard to, for example, missing persons. It's been long demanded and requested by families who have had a member go missing that their DNA be used in the identification or the investigation of the missing person. As a quick and easy observation, it would immediately be used in the case of remains being found to rule out or rule in the possibility of identity. It sets up a new category of DNA data bank to assist in the cases of identifying missing persons.

As to the Public Health Agency of Canada Act, the majority of our committee supported the changes proposed in the divisions. There was no strong opposition to this. What it does is change the management structure of that agency. It's straightforward. It's in your documents.

As to amendments to the Immigration and Refugee Protection Act, overall, your committee supported this proposal, but I think it's fair to say that, in this case, the observation dealt with regulations that are already in existence. The concern that certain committee members had could not be raised with regard to this change in the act because the issue that concerned them is not contained in this change to the act but, rather, is contained in the regulations that support the existing act.

What they were concerned about was hardship cases, the issue of having to pay a second time to get permission to advertise for a temporary foreign worker in the event that the first search was unsuccessful or that the person identified subsequently turned down the position offered. The act requires now that before an employer — I'm probably not making much sense to you.

C'est la section qui change la loi. À l'heure actuelle, si une province impose une période minimale à cette catégorie, c'est-à-dire si un gouvernement provincial exige une certaine période de résidence dans le cas de cette catégorie de personnes, le gouvernement fédéral doit imposer une pénalité financière.

Cette section abolit cette pénalité et transfère la responsabilité de déterminer un délai minimal avant de pouvoir recevoir de l'aide. Elle transfère ce pouvoir aux provinces. Par conséquent, si une province impose un délai minimal, il n'y aurait pas de pénalité imputée aux transferts de fonds du gouvernement fédéral.

À l'heure actuelle, des fonds sont transférés aux provinces pour qu'elles s'occupent de l'aide. Cette section élimine toute possibilité que le gouvernement fédéral réduise les transferts de fonds ou impose une pénalité financière aux provinces concernant les fonds de cette catégorie.

En ce qui concerne la Loi sur les fonds renouvelables, le comité a appuyé la modification proposée dans la section 7. Vous l'avez devant vous. Notre comité l'a appuyée. Il n'y a pas eu de discussion, pas de débat, pas d'opposition.

Quant à la Loi sur l'identification des empreintes génétiques, le comité a appuyé les modifications proposées dans cette section et a formulé quelques observations. Brièvement, monsieur le président, cette modification vise à créer de nouveaux fichiers dans la Banque nationale de données génétiques, concernant des personnes disparues, par exemple. Des familles demandent depuis longtemps que l'ADN de membres disparus puisse être utilisé à des fins d'identification ou d'enquête. Pour donner un exemple rapide et facile, ces fichiers seraient utilisés immédiatement lorsque des restes humains sont trouvés, afin de confirmer ou d'infirmer l'identité. La loi crée une nouvelle catégorie de fichiers de données génétiques afin de faciliter l'identification des personnes disparues.

En ce qui concerne la Loi sur l'Agence de la santé publique du Canada, le comité a appuyé à la majorité les changements proposés dans les sections. Il n'y a pas eu de forte opposition. Cette section modifie la structure de gestion de l'agence. C'est simple. C'est dans vos documents.

Quant aux modifications à la Loi sur l'immigration et la protection du statut de réfugié, dans l'ensemble, le comité a appuyé cette proposition, mais il est juste d'affirmer que, dans ce cas, l'observation portait sur les règlements déjà en place. La préoccupation exprimée par certains membres du comité ne s'appliquait pas à ce changement à la loi parce que la question qui les préoccupait ne vise pas la modification mais plutôt les règlements qui appuient la loi existante.

Ils s'inquiétaient des cas difficiles, lorsqu'il faut payer une deuxième fois pour avoir la permission d'annoncer un poste de travailleur étranger temporaire parce que la première annonce n'a rien donné ou que la personne retenue a refusé le poste offert. La loi exige actuellement qu'avant qu'un employeur... Mais ce que je dis n'a probablement pas beaucoup de sens pour vous.

Looking at your perplexity, Mr. Chair, let me start over. I just take it for granted that you guys have read all of this in great detail and know all of these things. My apologies, chair.

The situation is that, when an employer applies for permission to recruit temporary foreign workers, whether that's one or 30, for each position, they have to go through a full review. The cost of that review has gone from around \$250 to, in the new act, \$1,000 for the cost of that review.

So let us suppose that you are an individual looking for a caregiver. You would be looking for a single person. It still costs you \$1,000 to get your request reviewed, and all the terms that are applied to your search for a temporary foreign worker cost you \$1,000.

Now let's suppose that your search is unsuccessful. You make an offer; the person doesn't accept it or whatever. That completes that file. That ends that authority that you were given.

If you wish, subsequently, to re-advertise what is now, effectively, a new position, a new search, you are required to get a new approval for that search and pay another \$1,000.

So you can imagine that, for large employers in situations of that type, this might be a very logical thing to do because there's an enormous amount involved. A search for a temporary foreign worker may take six months. A great deal changes in that time in most employers' situations, so the act requires certainty that the employer be authorized again to renew the search.

Some committee members felt that that was a hardship with regard to, perhaps, a senior citizen looking for a helper or something of that nature, but the actual regulation that covers this particular access is already in the existing regulations. What the new act does is require the second review.

So what members of your committee suggested is that there be some recognition of the possible hardship here, and perhaps it could be passed on, with regard to regulations, that, when regulations are set, perhaps that could be looked at.

I want to go back and make it clear that the observation does not have to do with the actual item in this legislation but is inferred because of the nature of the regulations on the book. Have I made any sense with what I just said?

The Chair: You have. I hope I'm looking a little bit more understanding this time.

Senator Ogilvie: Almost euphoric, sir.

[Translation]

Senator Bellemare: Please correct me if I am wrong, but I was under the impression that those who pay the fees are the companies in charge of bringing the caregivers. Individuals do not

Vu votre air perplexe, monsieur le président, laissez-moi recommencer. Je supposais simplement que vous avez lu tout cela en détail et que vous maîtrisez tous ces sujets. Mes excuses, monsieur le président.

La situation est la suivante. Lorsqu'un employeur demande la permission de recruter des travailleurs étrangers temporaires, peu importe le nombre, il faut effectuer une évaluation complète pour chaque poste. Les frais de cette évaluation passent d'environ 250 \$ à 1 000 \$ dans la nouvelle loi.

Supposons que vous êtes un particulier à la recherche d'une aide familiale. Vous cherchez donc une seule personne, mais vous devrez tout de même payer 1 000 \$ pour faire évaluer votre demande. Tous les éléments de votre recherche d'un travailleur étranger temporaire coûtent 1 000 \$.

Supposons maintenant que votre recherche n'aboutisse pas. Vous faites une offre mais elle est refusée, par exemple. Le dossier est clos. Cela met fin au pouvoir qui vous a été accordé.

Si vous souhaitez, par la suite, placer à nouveau une annonce pour ce qui devient, en réalité, un nouveau poste, une nouvelle demande, vous devez faire approuver à nouveau cette demande et payer encore une fois 1 000 \$.

Vous pouvez imaginer que, pour de grands employeurs dans des situations de ce genre, c'est peut-être très logique d'agir ainsi parce que les montants en cause sont élevés. Il faut parfois six mois pour trouver un travailleur étranger temporaire. Pendant ce temps, la situation de presque tous les employeurs peut changer grandement et c'est pour cette raison que la loi exige la certitude que l'employeur est autorisé à nouveau à recommencer sa recherche.

Quelques membres du comité estimaient que cela pouvait poser problème lorsqu'un aîné cherche une aide familiale ou de l'aide de cette nature, mais un règlement portant sur cet accès particulier existe déjà. La nouvelle loi exige la deuxième évaluation.

Alors, des membres du comité ont proposé que l'on tienne compte des difficultés financières possibles, et que cet aspect soit examiné lorsque les règlements sont pris.

Je tiens à rappeler à nouveau que l'observation ne porte pas directement sur cette section de la loi, mais indirectement, à cause de la nature des règlements. Est-ce que mes propos ont du sens?

Le président : Tout à fait. J'espère avoir l'air de quelqu'un qui comprend mieux cette fois.

Le sénateur Ogilvie : Vous avez l'air presque euphorique, monsieur.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Vous me corrigerez si je me trompe, mais j'avais l'impression que ceux qui paient les frais sont les entreprises qui se chargent d'aller chercher les aides familiales. En

usually go abroad to bring people from the Philippines; agencies do. Whenever someone comes to Canada, the host family pays the fees, not the agency taking care of the service.

Senator Ogilvie: Yes, in most cases, but individuals can be the employers.

Senator Bellemare: Thank you.

The Chair: Thank you for the clarification.

[English]

I didn't call on Senator Eggleton, but I would like him now to comment on any of the points he would like to make as the deputy chair of the committee.

Hon. Art Eggleton, P.C., Deputy Chair, Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology: Thank you very much. I would like to comment on two of the divisions, the ones that indicate strong opposition. I am here to represent the strong opposition.

Let's start with Division 5. This is where a modification is proposed to the national standard for the Canada Social Transfer as it applies to certain groups of people. Most notably, what we're talking about here are refugee claimants, and what it says is that, up until now, the provinces have had no choice but to provide social assistance to refugee claimants when they come to the country. It's now going to give provinces the option to put in a residency requirement, which may mean that the province could decide that you have to be in that province for three months or six months before you would get anything in the way of social assistance.

The big problem here is that when people come to this country as refugee claimants, they don't come, by and large, with any money. They don't come with many people they know. They may not even speak either French or English. They've got 15 days to get their case prepared, with legal assistance, for their claim as refugees. How are they, meanwhile, supposed to survive? How are they going to eat? Where are they going to live? Are they going to live on the street? This social assistance is absolutely vital right from the beginning of the period of time that these people are claimants.

Once the claim is decided and if they're going to be allowed to stay, they become refugees who are covered. If they are not accepted as refugees, they can be removed from the country, but meanwhile there's this in-between period. They can't work, either, because you have to be here several months before you can get a work permit.

Right from day one they have to put food on the table and clothes on their backs and have to have a roof over their head.

What does this do? It says that the provinces can put in this residency requirement, which creates an enormous problem for these people. Do the provinces want this? It turns out, we found out at the committee, that no province asked for this. When I

général, ce ne sont pas des particuliers qui vont à l'étranger pour aller chercher les gens des Philippines, mais plutôt des agences. Chaque fois qu'une personne vient au Canada, c'est la famille d'accueil qui paie les frais et non pas l'agence qui s'occupe de ce service.

Le sénateur Ogilvie : Oui, dans la majorité des cas, mais il est possible que le particulier soit l'employeur identifié.

La sénatrice Bellemare : Je vous remercie.

Le président : Je vous remercie pour la clarification.

[Traduction]

Je n'ai pas donné la parole au sénateur Eggleton, mais j'aimerais qu'il présente maintenant toutes les observations qu'il souhaite faire à titre de vice-président du comité.

L'honorable Art Eggleton, C.P., vice-président, Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie : Merci beaucoup. J'aimerais apporter des précisions sur deux sections, celles qui indiquent une forte opposition. Je suis ici pour représenter la forte opposition.

Commençons par la section 5. Une modification est proposée à la norme nationale concernant le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, qui s'appliquerait uniquement à certains groupes de personnes. Plus précisément, il s'agit des demandeurs du statut de réfugié. Jusqu'ici, les provinces n'avaient pas le choix et devaient offrir de l'aide sociale aux demandeurs du statut de réfugié qui arrivaient dans le pays. Les provinces auront maintenant la possibilité d'imposer une exigence en matière de résidence, ce qui peut signifier qu'une province pourrait décider qu'il faut y avoir résidé pendant trois ou six mois avant d'avoir droit à de l'aide sociale.

Le gros problème, c'est que la plupart de ceux qui arrivent dans le pays et demandent le statut de réfugié n'ont pas d'argent. Ils ne connaissent personne. Parfois, ils ne parlent ni anglais ni français. Ils ont 15 jours pour préparer leur dossier, avec de l'aide juridique, afin de demander le statut de réfugié. Pendant ce temps, comment sont-ils censés survivre? Comment vont-ils manger? Où vont-ils vivre? Dans la rue? L'aide sociale constitue un droit absolument essentiel dès le moment où ils demandent le statut de réfugié.

Une fois la décision rendue, si on les autorise à rester, ils deviennent des réfugiés et ont droit à l'aide. S'ils ne sont pas acceptés comme réfugiés, ils peuvent être expulsés du pays, mais il y a une période intermédiaire. Ils ne peuvent pas travailler, parce qu'il faut être ici depuis plusieurs mois avant de pouvoir obtenir un permis de travail.

Dès le premier jour, ils doivent se nourrir et se vêtir et ils doivent avoir un toit sur la tête.

Que fait la modification? Elle prévoit que les provinces peuvent imposer cette exigence en matière de résidence, ce qui crée un problème énorme pour ces gens. Est-ce ce que veulent les provinces? En réalité, nous avons constaté au comité qu'aucune

questioned officials, they said they had talked to some officials somewhere in the province of Ontario. That's all, just the province of Ontario. What did Ontario have to say about it? They came out right after that and said:

The government of Ontario has not requested the ability to impose residency restrictions, and we were not consulted on this legislation . . .

. . . In fact, the Ministry of Community and Social Services has concerns about the potential human rights implications of imposing a waiting period for a specific group. We believe that a waiting period could impact people with legitimate refugee claims who are truly in need. We have communicated our concerns to the federal government.

Nobody has asked for this, so why would the federal government want to give this permissive kind of legislation? They're saying if the provinces don't want to do this, they don't have to do it and they won't be penalized. Yes, but why do it, then? It does raise the concern that somewhere down the line when you change this national standard, it might become something that could be imposed.

The additional thing I want to say in terms of what the Ontario government has said on its concern about human rights implications is that this could be — and I think it is — in violation of at least two UN covenants. One is the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights to recognize the right of everyone to social security, including social insurance. It doesn't say just citizens or approved refugees. It would also include refugee claimants. It is the same thing in terms of the Convention on the Rights of the Child, which says:

States Parties shall recognize for every child the right to benefit from social security, including social insurance, and shall take the necessary measures to achieve the full realization of this right in accordance with their national law.

There are agreements Canada has signed which this flies in the face of. And a number of my colleagues on the committee and I — a minority, granted — feel strongly that this kind of impact is just wrong.

The Chair: As a rebuttal?

Senator Ogilvie: I think I should put forward the view of the majority with regard to this issue. First of all, the provinces are entirely responsible for social assistance. Essentially, this removes a paternal role of the federal government with regard to punishing provinces for any action that they might take. Furthermore, no province has indicated that it has any intention of setting a waiting period for this access, and in that case, if a province did

province n'a demandé une telle mesure. Quand j'ai interrogé les fonctionnaires, ils ont répondu avoir parlé à des responsables en Ontario. C'est tout. Seulement la province de l'Ontario. Qu'en pense l'Ontario? Elle a déclaré juste après :

Le gouvernement de l'Ontario n'a pas demandé le pouvoir d'imposer une exigence en matière de résidence et nous n'avons pas été consultés sur ce projet de loi...

... De fait, le ministère des Services communautaires et sociaux s'inquiète des répercussions éventuelles sur le plan des droits de la personne dans l'éventualité où un délai de carence serait imposé à un groupe particulier. Nous estimons qu'un délai de carence risque de pénaliser les gens qui réclament légitimement le statut de réfugié et qui en ont réellement besoin. Nous avons exprimé nos préoccupations au gouvernement fédéral.

Personne n'a rien demandé, alors pourquoi le gouvernement fédéral veut-il adopter ce genre de loi permissive? Ils disent que, si les provinces n'en veulent pas, elles ne sont pas obligées et ne seront pas pénalisées. Oui, mais si elles jouent le jeu? On peut craindre que, si la norme nationale est modifiée, cette mesure pourrait finir par être imposée.

À propos de la déclaration du gouvernement de l'Ontario concernant les répercussions sur les droits de la personne, j'ajoute que cette mesure me paraît enfreindre au moins deux conventions des Nations Unies. La première est le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, qui reconnaît le droit de tous à la sécurité sociale, y compris l'assurance sociale. Pas seulement les citoyens ou les réfugiés approuvés. Les demandeurs du statut de réfugié sont inclus eux aussi. C'est la même chose pour Convention relative aux droits de l'enfant, qui stipule :

Les États parties reconnaissent à tout enfant le droit de bénéficier de la sécurité sociale, y compris les assurances sociales, et prennent les mesures nécessaires pour assurer la pleine réalisation de ce droit en conformité avec leur législation nationale.

Le Canada a signé ces ententes et les viole ici allégrement. Quelques collègues membres du comité — une minorité j'en conviens — sont fermement convaincus que ces répercussions sont négatives.

Le président : Est-ce une réfutation?

Le sénateur Ogilvie : Je devrais peut-être décrire l'opinion de la majorité à ce sujet. Premièrement, les provinces sont entièrement responsables de l'aide sociale. Essentiellement, cette modification élimine un rôle paternal du gouvernement fédéral, qui peut punir les provinces. De plus, aucune province n'a indiqué son intention d'établir un délai de carence pour cet accès, et si une province en établissait un, elle violerait la convention. Donc, cette mesure

take that, it would be the province acting in violation of the covenant. So what it really does is remove the federal government from a paternal role with regard to a transfer of funds for social assistance.

The Chair: It's interesting that all of the provinces seem content to continue to do this. Immigration and refugees is a federal responsibility, yet the provinces are being asked to pay the social assistance.

Senator Ogilvie: They are responsible for dealing with the social assistance under the Canada acts.

Senator Eggleton: I will say something about this paternal role. Remember, it was the Government of Canada, the Parliament of Canada that signed these two UN conventions. We have a responsibility as the Government of Canada, in our own Constitution as well, to uphold this. So I don't see it quite the same way.

The Chair: Who deems whether refugees are refugees and can stay or not stay in Canada? That's federal government, is it not?

Senator Eggleton: Federal government, of course.

The Chair: Yet the social assistance is expected to be paid by the provinces.

Senator Eggleton: But there is a transfer payment.

The Chair: Is it 100 per cent coverage?

Senator Eggleton: I don't think so; I don't know.

Senator Ogilvie: The federal government earmarks a certain social transfer each year in this category.

The Chair: Yes, so whatever it is, it is.

Senator Ogilvie: Yes, and you don't know how many refugees will come. By the way, there are several categories in the so-called refugee area.

The Chair: It's interesting. We know that the majority in your committee would support this point of view, and a strong voice in opposition was expressed.

Senator Eggleton: I hope it's been strong. I have one more.

The Chair: I know. I'm looking forward to your strong opposition to the next one. It helps us understand.

Senator Eggleton: That comes under Division 20, which is the Public Health Agency of Canada. To quote one of our witnesses before the committee, this provision will significantly weaken the agency in the position of influence to the Chief Public Health Officer and his or her independence. The Public Health Agency, led by the Chief Public Health Officer with a deputy-level position, should be maintained.

That's what the minority of the committee feels strongly about.

enlève simplement au gouvernement fédéral son rôle paternel à l'égard d'un transfert de fonds destiné à l'aide sociale.

Le président : C'est intéressant d'apprendre que toutes les provinces semblent contentes de continuer de le faire. L'immigration et les réfugiés relèvent de la compétence fédérale, pourtant on demande aux provinces de payer l'aide sociale.

Le sénateur Ogilvie : Elles sont responsables de l'aide sociale en vertu des lois du Canada.

Le sénateur Eggleton : Je dirai ceci à propos de ce rôle paternel. Rappelons-nous que c'est le gouvernement du Canada, le Parlement du Canada, qui a signé ces deux conventions des Nations Unies. Nous avons la responsabilité, à titre de gouvernement du Canada, dans notre Constitution aussi, de les respecter. Alors, je ne vois pas les choses tout à fait de la même façon.

Le président : Qui décide si les réfugiés sont des réfugiés et peuvent rester ou non au Canada? C'est le gouvernement fédéral, n'est-ce pas?

Le sénateur Eggleton : Le gouvernement fédéral, évidemment.

Le président : Pourtant, on s'attend à ce que l'aide sociale soit payée par les provinces.

Le sénateur Eggleton : Mais c'est un paiement de transfert.

Le président : La protection est intégrale?

Le sénateur Eggleton : Je ne pense pas; je ne sais pas.

Le sénateur Ogilvie : Le gouvernement fédéral réserve tous les ans un certain transfert social pour cette catégorie.

Le président : Oui, peu importe ce qu'il est, il existe.

Le sénateur Ogilvie : Oui, et on ne sait pas combien de réfugiés viendront. Soit dit en passant, il y a plusieurs catégories dans ce qu'on appelle les réfugiés.

Le président : C'est intéressant. Nous savons que votre comité appuie ce point de vue à la majorité et qu'une forte opposition a été exprimée.

Le sénateur Eggleton : J'espère qu'elle est forte. Encore une chose.

Le président : Je sais. J'ai hâte d'entendre votre forte opposition sur le prochain sujet. Cela nous aide à comprendre.

Le sénateur Eggleton : C'est à propos de la section 20, qui porte sur la Loi sur l'Agence de la santé publique du Canada. Pour citer l'un des témoins qui ont comparu devant notre comité, cette disposition affaiblira considérablement l'organisme ainsi que l'influence et le poste d'administrateur en chef de la santé publique. L'Agence de la santé publique, dirigée par l'administrateur en chef de la santé publique ayant rang de sous-ministre, devrait être maintenue.

C'est très important pour la minorité des membres du comité.

The Chair: Could you give us a little bit of background on this?

Senator Eggleton: Yes. This proposes to put a president of the Public Health Agency, which would be a deputy minister type of person operating in that normal kind of function, as the head of the agency, and the chief medical officer of health would then work under that person. That person would be relied upon to provide medical advice. They are a doctor; the person above them is a bureaucrat. However, the concept of this agency, when it was originally developed, was to have control of the funds and the work program in the hands of the Chief Public Health Officer. This diminishes that position.

Apparently, the current incumbent has said he doesn't mind this. Well, we're not here just to follow what the current incumbent thinks is the right thing to do. This says something about him perhaps, and that's too bad. But this is a position we feel should be left in the hands of the Chief Public Health Officer as the head of that agency and not bring somebody in over and above that person.

Senator Ogilvie: Mr. Chair, I have a quick observation. First of all, the opposition to this change has come largely from those who had a role in recommending the current situation to government some number of years ago. And it could be said they have a vested interest in not seeing the recommendations changed. This is after a considerable period of experience in the role of the Chief Public Health Officer in Canada. Senator Eggleton correctly said the current incumbent says he finds he is completely comfortable with the position. He likes not having to deal with the deputy minister aspects of the role and can get on entirely with his role as the chief medical officer.

So it seemed that there were persons from the past who opposed the new change. The current incumbent and others support this change, but Senator Eggleton has correctly pointed out the opposition.

The Chair: Do you get the sense that this is being proposed because the Chief Public Health Officer wanted the change?

Senator Ogilvie: It is not because of the person appointed as the Chief Public Health Officer. This was in the works prior to his appointment, so it's not because of the new, recently appointed Chief Public Health Officer. There was no evidence that he had any role in recommending, and he was hired under the understanding that this was the way government would be proceeding. That was my understanding, senator.

Senator Eggleton: Yes. I don't differ from that. Again, in terms of the position, this Public Health Agency was born out of the SARS crisis of a number of years ago, and it was determined that we needed to have this kind of a figure who could help lead us through these very difficult times. If you have that kind of a person, they should be in a position where they can move around the resources within their department, set the goals and the objectives, and they can move quickly when you've got a major

Le président : Pouvez-vous nous donner quelques explications à ce sujet?

Le sénateur Eggleton : Oui. Cette disposition vise à mettre un président de l'Agence de la santé publique, qui aurait le rang de sous-ministre et exercerait ses fonctions à ce titre, à la tête de l'agence. Le médecin hygiéniste en chef relèverait de lui. Le président fournirait des conseils médicaux. Ce serait un médecin et son supérieur serait un bureaucrate. Mais lorsque l'agence a été mise sur pied, le contrôle des fonds et du programme de travail devait être exercé par l'administrateur en chef de la santé publique. Cette disposition affaiblit ce poste.

Apparemment, le titulaire actuel du poste ne semble pas avoir d'objection. Nous ne sommes pas ici pour accepter tout simplement ce que le titulaire actuel pense être bien. Cela en dit long sur lui, peut-être, et c'est dommage. Mais c'est une fonction qui, à notre avis, devrait continuer d'être assumée par l'administrateur en chef de la santé publique, à titre de dirigeant de l'agence, au lieu de placer quelqu'un au-dessus de lui.

Le sénateur Ogilvie : Monsieur le président, je ferai une brève observation. Premièrement, l'opposition à ce changement provient surtout de ceux qui ont recommandé la situation actuelle au gouvernement il y a quelques années. Et l'on pourrait penser qu'ils ont intérêt à ce que ces recommandations ne changent pas, même si le rôle d'administrateur en chef de la santé publique existe maintenant depuis plusieurs années au Canada. Le sénateur Eggleton a raison d'affirmer que le titulaire actuel se trouve très à l'aise dans son poste. Il n'aime pas exercer des fonctions de sous-ministre et peut se concentrer entièrement sur son rôle de médecin hygiéniste en chef.

Alors, il semble que des gens du passé s'opposent au nouveau changement. Le titulaire actuel et d'autres personnes appuient le changement, mais le sénateur Eggleton a bien décrit l'opposition.

Le président : Avez-vous l'impression que cette mesure est proposée parce que l'administrateur en chef de la santé publique voulait ce changement?

Le sénateur Ogilvie : Ce n'est pas à cause de la personne qui a été nommée administrateur en chef de la santé publique. C'était dans l'air avant sa nomination, alors ce n'est pas à cause du nouvel administrateur en chef de la santé publique. Rien ne prouve qu'il a joué un rôle dans la recommandation, et il a été embauché en sachant bien que le gouvernement s'en allait dans cette voie. C'est ce que j'ai cru comprendre, sénateur.

Le sénateur Eggleton : Oui, je ne le conteste pas. Encore une fois, en ce qui concerne le poste, l'Agence de la santé publique est née à cause de la crise du SRAS il y a quelques années. Il a été décidé que nous avons besoin de ce genre de personne pour nous aider à surmonter ces périodes très difficiles. Avec ce genre de personne, il devrait être possible de déplacer des ressources dans leur ministère, de fixer les buts et les objectifs, et d'intervenir rapidement en cas de grande pandémie ou de grave épidémie. Au

pandemic or epidemic problem that arises. Instead, the person will now become secondary to a bureaucrat, and I just don't think it will function as well that way. It's riskier.

The Chair: We understand your difference of view. I think honourable senators might be interested in knowing what prompted the change. That's what I was trying to get to by asking you if this was as a result of something —

Senator Eggleton: You'll have to ask the government representative.

The Chair: Is there any indication the system wasn't working the way it was set up, that it had some failings we're trying to correct here?

Senator Ogilvie: My understanding is that over roughly a decade of the Chief Public Health Officer position, it was largely occupied by a single individual over that period of time. He was supposed to be replaced. The search was incomplete and he stayed on for a bit longer. They finally appointed a new Chief Public Health Officer.

My understanding is it has been the experience in the position that people here would be fully aware that a deputy minister deals more with the politics of the various aspects of these areas. The Chief Public Health Officer previously had both aspects of responsibility. The Chief Public Health Officer is charged with leading Canada's response in any major issue. My understanding is that that role of public health officer is unimpeded, and, in fact, it's the responsibility of the deputy minister in this role to facilitate the issues that ensure that resources are available and that things move quickly at the political level. Provinces are involved and all those kinds of issues. My understanding is that it's an evolutionary understanding of ways to make our response as fast as possible in difficult situations, but that's the best I can give you, Mr. Chair.

Senator L. Smith: Just an observation: It would appear that the Chief Public Health Officer, being a technician or doctor of some superior level, would have outstanding technical skills and the ability to mobilize people within the network. The deputy minister's job is probably, as you mentioned, more of a political job or an administrative job. If you deal with doctors and lawyers or accountants, usually the big knock against a doctor or lawyer or accountant is they may not be the greatest administrators, but they may be excellent at doing the job that they do best.

One of the things that maybe have come out of this is that there's been an organizational assessment as to what role the public officer should play in terms of the management side versus the technical side of the actual execution. I'm not making a judgment either way, but, usually, you'll see in businesses or corporations that sometimes there will be a shift from one type of approach to another. Maybe, because of efficiencies, the deputy minister may have more administrative capability, which is a key

lieu de cela, le dirigeant exercera maintenant un rôle secondaire, sous un bureaucrate, et je ne pense pas que cela fonctionnera bien. C'est plus risqué.

Le président : Nous comprenons votre point de vue différent. Je pense que les honorables sénateurs seraient intéressés de savoir ce qui a provoqué le changement. C'est ce que j'essayais de savoir en vous demandant si cela avait été provoqué...

Le sénateur Eggleton : Vous devrez le demander au représentant du gouvernement.

Le président : Y a-t-il une indication que le système ne fonctionnait pas comme on l'avait prévu au départ, qu'il y avait des lacunes, qu'on tente maintenant de corriger ici?

Le sénateur Ogilvie : Si je comprends bien, pendant environ une décennie, le poste d'administrateur en chef de la santé publique a presque toujours été occupé par la même personne. Il devait être remplacé. La recherche n'était pas terminée et il est resté un peu plus longtemps. Ils ont fini par nommer un nouvel administrateur en chef de la santé publique.

Si je comprends bien, d'après l'expérience à ces postes, les titulaires sont tout à fait conscients qu'un sous-ministre s'occupe davantage des aspects politiques de toutes ces questions. L'administrateur en chef de la santé publique exerçait auparavant deux types de responsabilité. L'administrateur en chef de la santé publique est chargé de diriger l'intervention du Canada chaque fois qu'il y a une situation grave. Si je comprends bien, le rôle de l'administrateur de la santé publique n'est pas affaibli et, en réalité, c'est la responsabilité du sous-ministre dans ce rôle de faciliter les choses pour que les ressources soient disponibles et que les décisions se prennent rapidement au niveau politique. Les provinces interviennent dans tous ces dossiers. Si je comprends bien, c'est une évolution de la manière de rendre notre intervention la plus rapide possible dans les situations difficiles, mais c'est la meilleure réponse que je peux vous donner, monsieur le président.

Le sénateur L. Smith : Une simple observation : il semble que l'administrateur en chef de la santé publique, puisqu'il est un technicien ou un médecin de niveau élevé, possède sans doute des compétences techniques exceptionnelles et la capacité de mobiliser les gens dans le réseau. Le travail du sous-ministre est probablement, comme vous l'avez mentionné, davantage de nature politique ou administrative. Quand on a affaire à des médecins et des avocats ou des comptables, habituellement, là où le bât blesse, c'est que les médecins, les avocats ou les comptables ne sont pas toujours les meilleurs administrateurs, mais ils excellent dans leur domaine.

Ce qui ressortira peut-être de tout cela, c'est qu'il y a eu une évaluation organisationnelle du rôle que l'administrateur de la santé publique devrait jouer sur le plan de la gestion par rapport au côté technique et à l'exécution proprement dite. Je ne porte pas de jugement, ni d'un côté ni de l'autre, mais d'habitude, dans les entreprises, on constate parfois un changement de type d'approche. À cause des efficacités, le sous-ministre a peut-être plus de compétences administratives, qui constituent un élément

element of overseeing, but the public health officer has to do all of the interconnection. So there may be a role that needs to be divided to get more efficiency because maybe the issue was whether the Chief Public Health Officer was as efficient in the past. Just a thought.

Senator Eggleton: It is already divided. That's recognized. Except that the administration person comes underneath the Chief Public Health Officer. So the Chief Public Health Officer is, in fact, the leader and is able to lead the department, able to set the priorities, but there is administrative help, at a very senior level, right beneath him. It's a question now of the fact that that position is going to leap over the public health chief, which is what I object to.

Senator Ogilvie: Senator, your summary of many normal situations would be my experience as well, but this is a unique position. The individual chosen to hold the role of the Chief Public Health Officer is selected on a wide range of abilities. If I thought for a moment that they would choose an individual who wasn't capable of organizing and thinking through a national plan and the mobilization of all of the medical forces and so on required to meet that at a national level, I think I would be objecting strenuously too. Indeed, it is the requirement of the Chief Public Health Officer to lay out that overall strategy, to have those abilities and to be able to represent Canadians at the highest level of organizational ability in meeting this. As you would recognize in the professions you mentioned, at the top of all of those professions are people capable of leading the issues at a national level. So I would not want to leave here with any thought that the capability of the Chief Public Health Officer is expected to be diminished in any administrative way at all. Rather, there are different types of administration, some of which are entirely bureaucratic, that somebody has to put a bulldozer up against to move. If the person who is attempting to get their handle on an outbreak of an Ebola-like virus in Canada has to, at the same time, move civil servants faster than they normally move, then that individual has two very serious lines of command that have to go ahead simultaneously. So it is my understanding that this is not, in any way, intended to diminish the expectations of the calibre of the Chief Public Health Officer but rather to facilitate and expedite the plans that are needed to protect Canadians during any major health outbreak.

Senator Eggleton: We agree to disagree.

The Chair: Senator Smith, do you have any final comments?

Senator L. Smith: I wasn't trying to denigrate or demean the public health officers. When we had, in Finance, as you remember, the various groups that came in and the interconnection between the Public Health Agency of Canada and Health Canada, this is a huge maze, and there are thousands of practitioners as part of this whole global process. Maybe I didn't explain it as well as I should have enunciated it, but I was sort of on this bent of Senator Ogilvie's, where there may be situations whereby, when you're trying to get into that

clé de la supervision, mais l'administrateur de la santé publique doit faire le lien entre tout cela. Il y a donc peut-être un rôle qu'il faut diviser pour être plus efficaces, parce qu'on s'est peut-être demandé si l'administrateur en chef de la santé publique était vraiment efficace par le passé. C'est simplement une idée.

Le sénateur Eggleton : Il est déjà divisé. C'est reconnu. Sauf que la personne qui administre relève de l'administrateur en chef de la santé publique. Donc, l'administrateur en chef de la santé publique est en réalité le chef et il peut diriger le ministère, il peut fixer les priorités, mais il a de l'aide administrative, à un niveau très élevé, juste au-dessous de lui. Le problème maintenant, c'est que ce poste sera au-dessus du chef de la santé publique, et c'est à cela que je m'oppose.

Le sénateur Ogilvie : Sénateur, votre résumé d'un grand nombre de situations normales correspond à ce que j'ai constaté moi aussi, mais ce poste est unique en son genre. La personne retenue pour occuper le poste d'administrateur en chef de la santé publique est choisie en fonction d'un vaste éventail de compétences. Si j'imaginai pour un instant qu'on choisirait une personne incapable de concevoir et de mettre en place un plan national et de mobiliser toutes les forces médicales et autres nécessaires pour réaliser ce plan au niveau national, je pense que je m'opposerais énergiquement moi aussi. D'ailleurs, c'est le devoir de l'administrateur en chef de la santé publique de mettre en place cette stratégie globale, de posséder ces compétences et de pouvoir représenter les Canadiens au plus haut niveau organisationnel pour réaliser la stratégie. Comme vous reconnaîtriez que, dans les professions que vous avez mentionnées, au sommet de toutes ces professions, il y a des gens capables de mener les dossiers au niveau national. Alors, je ne voudrais pas laisser entendre qu'on s'attend à ce que la capacité administrative de l'administrateur en chef de la santé publique diminue. Il y a plutôt différents types d'administration, dont certains sont entièrement bureaucratiques et où les murs s'abattent à coups de bulldozer. Si la personne qui mène la lutte contre une épidémie d'un virus comme Ebola au Canada doit, en même temps, faire bouger des fonctionnaires plus rapidement que d'habitude, alors cette personne a deux très importantes lignes de commandement qui doivent avancer simultanément. Je pense donc qu'on ne vise pas du tout à réduire les attentes concernant le calibre de l'administrateur en chef de la santé publique, mais plutôt à faciliter et accélérer les plans nécessaires pour protéger les Canadiens en cas d'écllosion de maladies graves.

Le sénateur Eggleton : Nous acceptons de ne pas être d'accord.

Le président : Sénateur Smith, une dernière observation?

Le sénateur L. Smith : Je ne cherchais pas à dénigrer ou rabaisser les administrateurs de la santé publique. Nous avons entendu les divers groupes au comité des finances. Si vous vous souvenez bien, l'Agence de la santé publique du Canada interagit avec un vrai labyrinthe. Il y a des milliers de praticiens actifs dans le processus global. Je ne me suis peut-être pas exprimé aussi bien que j'aurais dû, mais je suis un peu d'accord avec le sénateur Ogilvie. Il y a parfois des situations qui, du point de vue bureaucratique, peuvent être mieux gérées par le sous-ministre

bureaucratic side, that deputy minister may just have a better handle on it than the other person. That's not to demean the other person because doctors and lawyers are outstanding in what they do, and they build up their range of expertise. But, in this case, there's a huge maze outside of the Public Health Agency, as we found out when we were interviewing these various groups. It's a very complex situation.

The Chair: I think we'll just speculate on why this action is being taken, but we understand what action is being taken. That's the important thing for us in assessing the legislation.

If you could explain, one or both of you, the background to Division 7, the Revolving Funds Act. You indicated that the committee supports it, so you all support it and didn't have any observations. Can you tell us what it's all about?

Senator Ogilvie: No. Well, we could, but I don't have it in front of me. We spent very little time on it. We discussed this at the steering committee meeting. We were in total agreement that this is a logical thing to do. If you'll refresh my memory, perhaps I can tell you why we had no opposition whatsoever.

The Chair: Maybe we can do a little bit of refreshing here. That would be helpful to us.

Senator Ogilvie: I want to make it clear that, on this one, there was zero controversy of any kind.

The Chair: I understand, but —

Senator Ogilvie: It's a straightforward change.

The Chair: As a committee, we're going to be asked to vote on it. I don't like my committee members to vote on something they have zero knowledge about.

Senator Ogilvie: This is the transfer of responsibility of Passport Canada from the Minister of Foreign Affairs to the Minister of Citizenship and Immigration. This requires a number of changes to a number of bills, and this is the last piece of legislation that needs to be changed in order to bring about that complete transfer.

The Chair: For passports?

Senator Ogilvie: That's right. There is no issue of substance here whatsoever. This is cleaning up the number of pieces of legislation around a transfer process that has been approved and is now being implemented.

The Chair: That's interesting that it should have been sent to your committee.

Senator Ogilvie: We find that we do receive a lot of interesting things.

The Chair: Senator Ogilvie and Senator Eggleton, thank you very much for being here, and thank you for that last explanation. We appreciate that. It's very helpful for us in the work that we have to do. You've done a fine job.

que l'autre personne. Cela n'abaisse pas l'autre personne, parce que les médecins et les avocats sont des as dans leur domaine, et ils élargissent leurs compétences. Mais dans ce cas-ci, il y a un énorme dédale à l'extérieur de l'Agence de la santé publique, comme nous l'avons constaté lorsque nous avons interrogé ces divers groupes. La situation est très complexe.

Le président : Je pense que nous pouvons nous demander pourquoi elle est prise, mais nous comprenons quelle mesure est prise. C'est ce qui importe pour que nous puissions évaluer le projet de loi.

L'un de vous deux peut-il nous expliquer le contexte de la section 7, la Loi sur les fonds renouvelables? Vous avez indiqué que le comité l'appuie à l'unanimité et qu'il n'y a pas eu d'observations. Pouvez-vous nous expliquer de quoi il s'agit?

Le sénateur Ogilvie : Non. Bien, nous pourrions, mais je n'ai pas le texte devant moi. Nous y avons consacré très peu de temps. Nous en avons discuté à la réunion du comité directeur. Nous étions tout à fait d'accord que c'est une mesure logique à prendre. Si vous me rafraîchissez la mémoire, je pourrai peut-être vous dire pourquoi il n'y a eu aucune opposition.

Le président : On peut peut-être vous rafraîchir la mémoire. Ce serait utile pour nous.

Le sénateur Ogilvie : Je tiens à préciser qu'il n'y a eu aucune controverse sur cet aspect.

Le président : Je comprends, mais...

Le sénateur Ogilvie : C'est un changement simple.

Le président : Notre comité devra voter. Je n'aime pas que les membres de mon comité se prononcent sur quelque chose qu'ils ne connaissent pas du tout.

Le sénateur Ogilvie : Il s'agit du transfert de responsabilité de Passeport Canada du ministre des Affaires étrangères au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Il faut apporter une série de changements à quelques lois, et c'est la dernière loi qui doit être modifiée afin de permettre ce transfert.

Le président : Pour les passeports?

Le sénateur Ogilvie : Oui. Il n'y a aucun problème de fond. On nettoie les lois liées à un processus de transfert qui a été approuvé et qui est maintenant mis en œuvre.

Le président : Je trouve intéressant que cette question ait été renvoyée à votre comité.

Le sénateur Ogilvie : On nous renvoie plein de questions intéressantes.

Le président : Sénateur Ogilvie et sénateur Eggleton, merci beaucoup d'être ici et merci pour votre dernière explication. Nous vous en sommes reconnaissants. C'est très utile pour le travail que nous devons effectuer. Vous avez fait du bon travail.

Senator Ogilvie: Thank you, chair and members of the committee, for your patience.

The Chair: I understand that we can move right on to Banking, if Banking doesn't mind. I'm told, Mr. Chair, that the deputy chair will not be able to be in attendance, so we would ask you to present both sides of each argument.

For Banking, we will be discussing the subject matter of those elements contained in Part 4 again, Divisions 9, 12, 18, 22, 26 and 27. Banking had quite a bit of work to do. They have a good, fulsome report here that will help us understand the work that you did do.

Hon. Irving Gerstein, Chair, Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce: Thank you very much, Mr. Chair. You have mentioned the divisions that we reviewed. The committee held two hearings, one being an extended four-hour meeting. We heard from the Minister of Finance, government officials and a number of outside witnesses. I propose to give an overview of the intended legislative changes, as well as some of the views expressed by witnesses and committee members.

As you may be aware, as is the case we've had before, certain sections generated more discussion than others. I propose to focus first on those divisions that did not generate much discussion, being Divisions 12, 18, 26 and 27, before turning to the two divisions that did, Division 9, which contains amendments to the Investment Canada Act, and Division 22, which deals with credit unions.

Division 12 contains proposed amendments to the Business Development Bank of Canada Act. This legislation proposes to improve and modernize the Business Development Bank of Canada Act — an act, I might say, that the Banking Committee reviewed in great detail several years ago. The proposed legislative amendments would allow the BDC to help small and medium-sized enterprises beyond the domestic market invest in venture capital funds legally established outside of Canada that deliver benefits to Canadian entrepreneurs; update the scope of management services and ensure that they are complementary to those offered by the private sector; include enabling legislation to allow the Governor-in-Council to make regulations with respect to additional financial tools and management services that BDC could provide; and provide indirect financing through third-party organizations. In addition, it would align the act's governance provisions with industry practices. Officials from the BDC stated that the proposed amendments, which it characterized as minor, which the committee unanimously agreed with, would provide BDC with the tools it needs to fulfill its mandate of helping entrepreneurs.

Moving to Division 18, the proposed amendments to the Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act, you may recall that the Banking Committee undertook a

Le sénateur Ogilvie : Je vous remercie, monsieur le président, ainsi que les membres du comité, pour votre patience.

Le président : Nous pouvons maintenant passer au Comité des banques, si le comité est d'accord. On m'informe, monsieur le président, que la vice-présidente ne peut être présente, alors nous vous demanderons de présenter les deux côtés de la médaille.

Pour le Comité des banques, nous discuterons de la teneur des éléments des sections 9, 12, 18, 22, 26 et 27, contenues elles aussi dans la partie 4. Le Comité des banques avait beaucoup de pain sur la planche. Il présente un bon rapport complet qui nous aidera à comprendre le travail que vous avez effectué.

L'honorable Irving Gerstein, président, Comité sénatorial permanent des banques et du commerce : Merci beaucoup, monsieur le président. Vous avez indiqué les sections que nous avons examinées. Le comité a tenu deux réunions, dont une de quatre heures. Nous avons entendu le ministre des Finances, des fonctionnaires et quelques témoins de l'extérieur. Je propose de présenter un aperçu des changements législatifs proposés, ainsi que quelques points de vue exprimés par les témoins et les membres du comité.

Comme vous le savez peut-être et comme c'est déjà arrivé par le passé, certaines sections ont suscité davantage de discussions que d'autres. Je propose de parler d'abord des sections qui n'ont pas trop suscité de discussions, soit les sections 12, 18, 26 et 27, avant de parler des deux sections qui l'ont fait davantage, soit la section 9, qui contient les modifications à la Loi sur Investissement Canada, et la section 22, qui porte sur les caisses de crédit.

La section 12 contient les modifications proposées à la Loi sur la Banque de développement du Canada. Le projet de loi propose d'améliorer et de moderniser la Loi sur la Banque de développement du Canada, une loi que le Comité des banques a d'ailleurs examinée en détail, il y a quelques années. Les modifications législatives proposées permettraient à la BDC d'aider les petites et moyennes entreprises au-delà du marché intérieur et d'investir dans des fonds de capital de risque légalement établis à l'extérieur du Canada qui procurent des avantages aux entrepreneurs canadiens; elles moderniseraient la portée des services de gestion et permettraient de s'assurer que ces services viennent compléter ceux offerts par le secteur privé; comprendraient des dispositions habilitantes permettant au gouverneur en conseil de faire des règlements visant des outils financiers et des services de gestion additionnels; et permettraient à la BDC de fournir du financement indirect par l'entremise de tierces parties. Elles aligneraient aussi les dispositions de la loi relatives à la gouvernance sur les pratiques de l'industrie. Les représentants de la BDC ont déclaré que les modifications proposées, qu'ils ont qualifiées de mineures et que le comité a appuyées à l'unanimité, procureraient à la BDC les outils dont elle a besoin pour remplir son mandat qui consiste à aider les entrepreneurs.

En ce qui concerne la section 18, qui porte sur les modifications proposées à la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, vous vous souviendrez

very major review of Canada's anti-money laundering and anti-terrorist financing regime, tabling its report in the Senate in March of 2013, so clearly an area of great interest to us.

Division 18 would amend Part 1.1 of the Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act to broaden the definition of the term "foreign entity." The new definition would include foreign entities that are engaged in or carry out services similar to money services businesses. The result of the change would be that these businesses could now be subject to countermeasures by the minister.

Division 26 is proposed amendments to the Canadian Payments Act. Amendments to the Canadian Payments Act alter the governance structure and administrative obligations of the Canadian Payments Association. The proposed amendments improve the accountability of the Canadian Payments Association, allow the association's board of directors to act more independently and expand the minister's authority. The Canadian Payments Association said the proposed amendments would enhance its governance functioning and accountability and that the smaller and more independent board of directors would be more representative of the stakeholders in the payments system.

Moving to Division 27, these are proposed amendments to the Payment Clearing and Settlement Act. The purpose of the amendments in Division 27 is to expand and enhance the oversight powers of the Bank of Canada with respect to designated clearing and settlement systems. Changes would allow the Bank of Canada to oversee payment system risk. Payment system risk is currently solely governed by the Canadian Payments Association, and the association sought clarification that this possible duplication of oversight would not have a negative effect on the association's role in governing the Automated Clearing Settlement System.

Focusing on the two items which stimulated more than a little debate at committee, the first is Division 9, which contains amendments to the Investment Canada Act. The proposed amendments require foreign investors to file a notification whenever they acquire a Canadian business through the realization of security granted for a loan or other financial assistance. Secondly, the amendments authorize the Minister of Industry to publicly disclose certain information related to national security reviews.

Our colleague Senator Black raised an issue with officials on this division, and I quote the senator: "Since the last involvement in gathering information in respect of investment, investment from outside of Canada in the oil sands has stopped." That was a quote from Senator Black.

peut-être que le Comité des banques a effectué un examen très important du régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes et déposé son rapport au Sénat en mars 2013, alors c'est clairement un domaine qui nous intéresse vivement.

La section 18 modifierait la partie 1.1 de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes afin d'élargir la définition d'« entité étrangère ». La nouvelle définition inclurait les entités étrangères qui exercent des activités semblables à celles des entreprises de services monétaires. En conséquence, le ministre pourrait désormais prendre des mesures contre ces entreprises.

La section 26 propose des modifications à la Loi canadienne sur les paiements afin de modifier la structure de gouvernance et les obligations administratives de l'Association canadienne des paiements. Les modifications proposées améliorent la reddition des comptes de l'Association canadienne des paiements, permettent au conseil d'administration d'être plus indépendant et élargissent les pouvoirs du ministre. L'Association canadienne des paiements a déclaré que les modifications proposées amélioreraient sa gouvernance, son fonctionnement et sa reddition de comptes et qu'un conseil d'administration plus petit et indépendant serait plus représentatif des acteurs du système de paiements.

La section 27 porte sur les modifications proposées à la Loi sur la compensation et le règlement des paiements. Les modifications proposées dans cette section visent à élargir et améliorer les pouvoirs conférés à la Banque du Canada en matière de surveillance des systèmes de compensation et de règlement des obligations de paiement. Elles permettraient à la Banque du Canada de surveiller les risques courus par le système de paiements. À l'heure actuelle, la gestion de ces risques relève uniquement de l'Association canadienne des paiements, et l'association a demandé que ce possible chevauchement de surveillance n'ait pas d'effet néfaste sur son rôle quant à la gouvernance du Système automatisé de compensation et de règlement.

Quant aux deux éléments qui ont suscité un débat plus important au comité, le premier est la section 9, qui porte sur les modifications à la Loi sur l'investissement Canada. Les modifications proposées exigent que les investisseurs étrangers présentent un avis chaque fois qu'ils acquièrent une entreprise canadienne par suite de l'exécution d'une garantie sur un prêt ou d'un autre mode d'assistance financière. Ensuite, elles autorisent le ministre de l'Industrie à divulguer publiquement certaines informations relatives à des examens de la sécurité nationale.

Notre collègue, le sénateur Black a soulevé une question avec les fonctionnaires, et je le cite : « Depuis la dernière initiative de collecte de renseignements sur les investissements, les investissements venant de l'extérieur du Canada dans les sables bitumineux ont arrêté. » Je citais le sénateur Black.

In response, Paul Halucha, Director General, Strategic Policy Branch, Industry Canada, stated that the amendment:

. . . is not making any changes to the oil sands policy at all. The burden that's going to be placed on businesses who are realizing on debt here is going to be extremely minimal. . . . There are not any changes to the oil sands policy. There are no impacts here on the flows of capital going in and out of the oil sands.

Following discussion among the committee on this subject, however, an observation is included at the end of our report, which states:

First, the Committee notes that Division 9 could have an effect on foreign investment in Canada. In particular, unintended consequences could prevent a lender from realizing security on a loan.

The Canadian Bar Association also echoed concerns that the national security review process could limit foreign investment in Canada, and Omar Wakil suggested that “. . . the government should provide more disclosure about the frequency of national security reviews and the outcome of those reviews.”

The second division which generated debate was Division 22, which amends the Bank of Canada Act, the Canada Deposit Insurance Corporation Act, the Bank Act and the Cooperative Credit Associations Act.

First, the amendments would end the supervision of provincial central cooperative societies by the Office of the Superintendent of Financial Institutions, OSFI. Second, amendments would clarify the access that provincial credit unions and caisses populaires have to federal aid. And, third, amendments would streamline the process for credit unions that wish to transition from provincial to federal regulation. At present, I might point out, no credit union is federally regulated and no credit union has applied to do so. However, some are considering this transition.

Mr. Michael Leonard, President and CEO of Atlantic Central, expressed concern that “. . . C-43 may divide the credit union system by creating barriers between federally and provincially regulated entities . . .”

Martha Durdin, President and CEO of Credit Union Central of Canada, also raised this issue:

Specifically, it will take time to understand the impact of these changes on provincial central operations and the relations between central organizations across provincial boundaries.

En réponse à cette observation, Paul Halucha, directeur général, Direction générale de la politique stratégique, Industrie Canada, a déclaré que les amendements :

[...] ne modifient en rien les politiques sur les sables bitumineux. Le fardeau qui sera imposé aux entreprises qui réalisent une garantie ici sera vraiment minime... On ne modifie d'aucune façon les politiques sur les sables bitumineux. Cela n'a aucun impact sur les mouvements entrants et sortants de capitaux dans le secteur des sables bitumineux.

Après discussion au sein du comité sur ce sujet, nous avons cependant ajouté une observation à la fin de notre rapport. Elle se lit comme suit :

D'abord, le comité note que la section 9 pourrait avoir des incidences sur l'investissement étranger au Canada. En effet, des conséquences fortuites pourraient empêcher un prêteur d'exécuter une garantie sur un prêt.

L'Association du Barreau canadien a aussi fait écho aux craintes que le processus d'examen en matière de sécurité nationale puisse limiter l'investissement étranger au Canada, et Omar Wakil a indiqué qu'« une plus grande communication par le gouvernement au sujet de la fréquence des examens en matière de sécurité nationale et de l'issue de ces examens est nécessaire ».

La deuxième section qui a suscité un débat est la section 22, qui modifie la Loi sur la Banque du Canada, la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada, la Loi sur les banques et la Loi sur les associations coopératives de crédit.

Premièrement, les modifications mettraient fin à la supervision des associations de crédit centrales provinciales par le Bureau du surintendant des institutions financières, le BSFI. Deuxièmement, elles clarifieraient l'accès qu'auraient les caisses de crédit provinciales et les caisses populaires à l'aide fédérale. Troisièmement, elles simplifieraient le processus de fusion pour les caisses de crédit provinciales souhaitant passer de la réglementation provinciale à la réglementation fédérale. Je souligne qu'aucune caisse de crédit n'est réglementée par le gouvernement fédéral actuellement et qu'aucune n'a demandé à l'être. Mais certaines songent à effectuer cette transition.

M. Michael Leonard, président et chef de la direction d'Atlantic Central, a affirmé que le système national de caisses de crédit « risque d'être divisé par le projet de loi C-43, qui érige des obstacles entre les entités sous réglementation fédérale et celles sous réglementation provinciale ».

Martha Durdin, présidente et chef de la direction, Centrale des caisses de crédit du Canada, a soulevé le même problème :

[...] l'incidence des changements proposés sur les activités des centrales provinciales et les interrelations entre les centrales au-delà des frontières provinciales devront être observées pendant un certain temps pour être comprises.

Therefore, they are requesting clarity with respect to the starting point of the two-year period for the transition to the end of OSFI's supervision. I quote Ms. Durdin again:

. . . it is not clear when the clock starts on the transition. Does it start when C-43 is passed or when the stakeholders have a clear sense of what must be done to facilitate the transition? In our view, the timetable should be dictated by the need to ensure a smooth transition to exclusive provincial authority. The timetable should be set in consultation with the system.

This was also a concern for several senators, and hence one of the observations at the end of our report reads:

Secondly, the Committee suggests that the federal government should ensure that credit union stakeholders and the provinces have sufficient time to prepare for the transitions that would be required in relation to Division 22.

In conclusion, honourable colleagues, I would draw your attention to the end of our report, where it states that the committee unanimously supported the divisions we studied:

The Committee supports Divisions 9, 12, 18, 22, 26 and 27 of Part 4 of Bill C-43 and proposes that they be adopted as written . . .

Perhaps this total unanimity and not much opposition to any of our discussions explains the absence of the deputy chair from our committee today. Thank you.

The Chair: Thank you very much for that brief but thorough review of several sections that you looked into. No honourable senators have expressed an interest in intervening or asking questions, so that has to mean that your report is clear, and your verbal explanation of the report made it even clearer.

Senator Gerstein: Thank you, Mr. Chair. It is a pleasure.

The Chair: Could you tell me, do you intend to have a debate on this report in the chamber? I know that it's been filed and tabled.

Senator Gerstein: I do not expect so.

The Chair: So, colleagues, then, I think we keep that in mind in terms of all of these reports that we've looked at now, and this is the final one. Our role now is to look at our report and then we'll file that. Then if you can speak on the report, that's great, or you can wait and speak on the bill when it comes, either one, because the report and all of these reports give you some background to help prepare your remarks.

Senator Gerstein, thank you very much.

Senator Gerstein: Thank you, Mr. Chair.

Par conséquent, ces témoins demandaient des précisions concernant le point de départ de la période de transition de deux ans avant la fin de la supervision par le BSIF. Je cite à nouveau Mme Durdin :

[...] nous ne savons pas exactement quand commence cette période de deux ans. Est-ce que ce sera à partir de l'adoption du projet de loi C-43 ou lorsque les parties prenantes auront une meilleure idée de ce qui doit être fait pour faciliter la transition? D'un autre point de vue, il semble plus raisonnable d'établir l'échéancier en fonction du besoin de procéder à une transition en douceur vers la réglementation exclusivement provinciale en limitant les perturbations. Les échéances devraient être établies en consultation avec les responsables du système.

C'était aussi une préoccupation pour plusieurs sénateurs, d'où l'observation suivante à la fin de notre rapport :

En second lieu, le comité estime que le gouvernement fédéral devrait veiller à ce que les parties prenantes des caisses de crédit et les provinces disposent de suffisamment de temps pour se préparer aux transitions qui seraient requises par la section 22.

En conclusion, honorables collègues, j'attire votre attention sur la fin de notre rapport, qui indique que le comité a appuyé à l'unanimité les sections que nous avons examinées :

Le comité appuie les sections 9, 12, 18, 22, 26 et 27 de la partie 4 du projet de loi C-43 et propose qu'elles soient adoptées dans leur libellé actuel...

Cette unanimité totale et le peu d'opposition expliquent peut-être l'absence de la vice-présidente de notre comité à la réunion d'aujourd'hui. Merci.

Le président : Merci beaucoup pour ce survol, bref mais complet, de plusieurs sections que vous avez examinées. Aucun honorable sénateur n'a exprimé le désir d'intervenir ou de poser des questions, ce qui veut dire que votre rapport est clair et que votre explication orale du rapport l'a rendu encore plus clair.

Le sénateur Gerstein : Merci, monsieur le président. C'est un plaisir.

Le président : Avez-vous l'intention de débattre de ce rapport en chambre? Je sais qu'il a été remis et déposé.

Le sénateur Gerstein : Je ne pense pas.

Le président : Chers collègues, nous tiendrons compte de tous les rapports que nous avons obtenus jusqu'ici. Ce rapport était le dernier. Notre rôle consiste à rédiger et présenter le nôtre. Vous pourrez alors vous exprimer sur ce rapport ou attendre et vous exprimer sur le projet de loi le moment venu. Dans un cas comme dans l'autre, tous ces rapports vous donnent de la matière pour préparer vos déclarations.

Merci beaucoup, sénateur Gerstein.

Le sénateur Gerstein : Je vous remercie, monsieur le président.

The Chair: You can take your chair hat off.

In fact, I think we can all take our hats off. I think we've done a fine job on getting through Bill C-43, colleagues. Thank you all very much for your cooperation. Once we get the report later this afternoon, please take some time to review it today and up until tomorrow evening.

[*Translation*]

The Chair: Senator Rivard, we will proceed to the consideration of our report tomorrow evening.

[*English*]

That is all for now. Thank you very much. The meeting is concluded.

(The committee adjourned.)

Le président : Vous pouvez maintenant enlever votre chapeau de président.

De fait, je vous lève tous mon chapeau. Je pense que nous avons fait du bon travail pour passer au travers du projet de loi C-43. Je vous remercie tous de votre collaboration. Lorsque vous aurez le rapport, cet après-midi, prenez le temps de l'examiner ce soir et jusqu'à demain soir.

[*Français*]

Le président : Sénateur Rivard, nous ferons l'étude de notre rapport demain soir.

[*Traduction*]

C'est tout pour le moment. Merci beaucoup. La séance est levée.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Tuesday, December 2, 2014

The Honourable Senator Richard Neufeld, Chair, Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources;

The Honourable Senator Paul J. Massicotte, Deputy Chair, Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources;

The Honourable Senator Kelvin Kenneth Ogilvie, Chair, Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology;

The Honourable Senator Art Eggleton, P.C., Deputy Chair, Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology;

The Honourable Senator Irving Gerstein, Chair, Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce.

TÉMOINS

Le mardi 2 décembre 2014

L'honorable sénateur Richard Neufeld, président, Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles;

L'honorable sénateur Paul J. Massicotte, vice-président, Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles;

L'honorable sénateur Kelvin Kenneth Ogilvie, président, Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie;

L'honorable sénateur Art Eggleton, C.P., vice-président, Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie;

L'honorable sénateur Irving Gerstein, président, Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.